

COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE



***Les effets géopolitiques des émigrations
« économiques » dues à de mauvaises politiques
de développement : Cas du Maroc et de l'Algérie***

Mémoire de géopolitique du Commandant OBADA Abdelaziz dans le
cadre de l'étude dirigée « Géopolitique et démographie »

Directeur : Gérard-François Dumont, Professeur à l'université Paris IV-Sorbonne

Mars 2004

Remerciements

Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à Monsieur Gérard-François Dumont, professeur à l'université Paris IV-Sorbonne pour l'aide et le soutien précieux qu'il m'a apporté tout le long de la rédaction de ce mémoire.

Je remercie également l'ensemble des professeurs et cadres de direction de l'université de Paris II – Panthéon, spécialité « Défense, Géostratégie et Dynamiques Industrielles ».

J'adresse aussi ma gratitude à la direction du Collège Interarmées de Défense

Je remercie mon épouse pour le soutien moral qu'elle a manifesté à mon égard durant toute l'année scolaire 2003-2004.

Je dédie ce modeste travail à mon épouse, à ma fille et à toute ma famille

Table des matières

Introduction

1° Partie : L'émigration, conséquence de l'échec des politiques

Section I : Situation politique et économique

§1 : L'Algérie : La transition ratée de l'après indépendance

A/ Un pays au bord de la guerre civile (1962-1963)

B/ L'expérience autogestionnaire (1963-1965)

C/ La construction d'un « Etat fort » (1965-1978)

D/ Le blocage d'un système (1978-1988)

E/ L'effondrement du parti unique (1988-1991)

§ 2 : Le Maroc : Lutte de pouvoir au détriment des aspirations de la population

A/ Monarchie constitutionnelle (1956-1962)

B/ De l'échec de l'expérience parlementaire à la monarchie exclusive (1963-1970)

C/ Situation politique perturbée et une économie contrastée (1971-1992)

D/ Contexte politique favorable (1998-2003)

Section II : les conséquences de ces politiques : détérioration de la vie Economique et sociale et émigration « économique »

§ 1 : Eclatement, pauvreté et tyrannie de la dette

A/ L'échec de l'intégration régionale

B/ Les flambées des violences

C/ Entre misère et pauvreté

D/ Tyrannie de la dette

§ 2 : Emigration économique

§ 3 : La nouvelle caractéristique de la population migrante : la féminisation

2° Partie : Les effets géopolitiques de l'émigration

Section I : Sur le Maghreb

§ 1 : Déstabilisation de l'économie

§ 2 : Les transferts financiers : un apport au développement

A/ Les transferts de revenus : une manne financière

B/ Les affectations des transferts

§ 3 : L'expérience démocratique face à la montée de l'intégrisme

Section II : Sur l'Europe :

§ 1 : Sentiment des émigrés

§ 2 : difficultés d'intégration

3° Partie : Les perspectives possibles

Section I : Les lacunes constatées : loi de repoussement

§ 1 : Accords et traités européens

A/ Les accords de schengen

B/ Le traité d'Amsterdam

C/ Le Conseil Européen de Tampere

D/ Le Conseil Européen de Séville

Section II : Le danger : isolement et communautarisme

Section III : Volonté de démocratisation et re dynamisation de l'Union du Maghreb

Arabe (UMA)

§ 1 : Processus de démocratisation au Maroc

A/ Amélioration de la situation économique et sociale

B/ Défis à moyen terme

§ 2 : L'expérience algérienne

A/ les hésitations politiques

B/ vers une ouverture économique et sociale

§ 3 : Re dynamisation de l'UMA

A/ Rapprochement des deux sociétés

B/ Les échanges intermaghrébines comme locomotive

Section IV : Mobilisation des partenaires

§ 1 : Union Européenne : cas du Maroc

A/ Partenariat pour le développement

B/ Priorité : émigration dans le cadre du partenariat européen

§ 2 : Les relations algéro-européenne

A/ Conquête de la confiance mutuelle

B/ Implication franche de l'Algérie dans les problèmes de l'émigration

§ 3 : Y a-t-il une politique américaine au Maghreb

Conclusion

Annexes : - Démographie et découpage administratif en Algérie

- Démographie et découpage administratif au Maroc

De tout temps, « l'étranger » a occupé une place dans l'imaginaire populaire. Par ses manières d'être, par ses comportements, sa culture, l'immigré apparaît différent, comme « étranger » au regard des hommes et des femmes du pays qui l'accueille. Il lui faut apprendre à évoluer dans un milieu qu'il découvre et renoncer pour une part conséquente à ses repères antérieurs. Tout ceci nécessite du temps, mais aussi que le pays d'accueil ait la volonté politique et humaine de faciliter cette insertion sans laquelle il ne peut y avoir d'intégration réussie.

C'est dire combien, aujourd'hui comme hier cette problématique de l'immigration est une question hautement sensible à tous les points de vue, en faisant une question politique majeure qui mène à des prises de positions diverses, voire antagonistes.

La diminution des temps de trajet et l'accélération conséquente des communications, les conflits armés, la misère, la malnutrition entraînent des nouveaux flux migratoires qui prennent une dimension planétaire.

L'immigration illégale est plus présente dans les médias, qui confondent souvent irrégularité du séjour et autres formes de délinquance, que l'immigration légale. De ce fait, des confusions s'expriment entre immigration et chômage, immigration et délinquance, immigration et bouleversements sociaux : certains doutent dans certaines formes d'immigration le commencement d'une perte de l'identité, l'irruption d'intégrismes ou le développement des communautarismes. Et c'est, dans cet esprit que l'émigration maghrébine, relativement ancienne en Europe, est perçue.

Cette émigration a connu des mutations importantes au cours des deux dernières décennies. Elle concerne principalement le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Le mouvement migratoire est beaucoup moins intensif en Mauritanie ; et la Libye est un pays d'immigration. Environ 80% de l'émigration maghrébine se dirige en Europe. Et c'est cette migration qui connaît des mutations importantes, particulièrement depuis la « fermeture » des frontières européennes au milieu des années 70.

Historiquement, on peut ramener à trois les grandes étapes de l'émigration maghrébine en France.

La première coïncide avec la période coloniale. L'émigration à l'étranger est souvent forcée, marquée de flux et de reflux, selon les besoins de la France en main-d'œuvre et en soldats. Elle concerne d'abord les algériens dont le pays a été colonisé le premier (1830) et sont officiellement 12.000 en 1912. Mais c'est avec l'éclatement de la Première Guerre mondiale que le phénomène devient massif et s'étend à l'ensemble du Maghreb. L'émigration des algériens avant l'indépendance s'effectuait dans le cadre d'un déplacement de population, volontaire ou contraint, dans la mesure où l'Algérie faisait partie du territoire français.

Par ailleurs, plus d'un demi million de maghrébins sont réquisitionnés et transférés en France. Ils subiront de lourdes pertes ¹ et le gros des survivants fut rapatriés après la guerre. On fait appel à nouveau aux maghrébins au lendemain de la guerre pour participer à la reconstruction de la France, mais ils furent les premiers débauchés et renvoyés chez eux durant la dépression des années 30.

¹ On dénombrait 325.000 Maghrébins en France à la fin de la guerre dont 175.000 soldats. Cf. L. Henry, « les Algériens en France », INED-PUF 1995.

Les effets de la crise démographique française persistent, le même cycle migratoire se reproduit avec la Seconde Guerre mondiale. Les Algériens qui étaient considérés comme des « citoyens français » et bénéficiaient de la libre circulation avec la France, ont vu leur nombre augmenter beaucoup plus rapidement que les autres maghrébins. Au milieu des années cinquante, on pouvait estimer à un quart de million l'effectif des maghrébins en France dont 220.000 Algérien (90%), 20.000 Marocains et 5.000 Tunisiens. Il s'agit d'hommes seuls, sauf pour les Algériens pour lesquels il y a aussi un début d'installation de familles.

La seconde phase s'ouvre avec l'indépendance du Maroc et de la Tunisie (1956), qui stimule l'émigration vers l'Europe. L'Algérie rejoint le mouvement après sa libération en 1962. L'émigration s'accélère alors, déborde le territoire français pour s'étendre à d'autres pays européens (surtout la Belgique mais aussi la Hollande et l'Allemagne) et s'effectue dans un cadre organisé. Des conventions bilatérales sont signées par chacun des pays maghrébins avec les principaux pays européens d'immigration à partir de 1963.

Le résultat est une forte croissance de la population maghrébine en Europe qui atteint 1,4 million en 1974, soit trois fois plus qu'en 1962. Mais les trois pays du Maghreb ne connaissent pas le même dynamisme migratoire. Le Maroc connaît la plus forte émigration vers l'Europe et aussi la grande dispersion territoriale. Entre 1956 et 1974, l'effectif des marocains est multiplié par dix et représente le quart environ des maghrébins. Le nombre des tunisiens est multiplié par six et leur poids relatif représente la moitié de celui des marocains. Ils sont plus concentrés en France. Celui des algériens est multiplié par deux et demi seulement. Aussi ils ne représentent plus que 62% de la communauté émigrée maghrébine en France, mais sont quasi exclusivement installés en France.

La troisième phase commence en 1974 avec la décision des pays européens, frappés par la crise économique, d'arrêter l'émigration. Elle dure jusqu'à aujourd'hui. Cela n'a pas empêché la population maghrébine d'augmenter de 50% ; passant officiellement à 2,1 millions de personnes en France, grâce particulièrement au regroupement familial, qui lui a été permis, voire encouragé, mais soumis à certaines conditions, notamment de revenu et de logement.

Le regroupement familial existait bien dans les années 60, mais il s'est accéléré après « l'arrêt » de l'émigration. Ainsi, l'effectif des marocains concernés par ce phénomène est passé en France de 32.000 environs entre 1963 et 1971 (moyenne annuelle de 3560) à 235.000 entre 1972 et 1990 (moyenne annuelle de 12.400). Les marocains étaient plus touchés par le regroupement familial que les autres maghrébins. Ainsi, en 1994, sur 9800 entrées en France 58,5% viennent du Maroc, 29,5% d'Algérie et 12% de Tunisie.

Le même mouvement s'est produit aux Pays-Bas et en Belgique, pays où les marocains sont plus nombreux que les autres maghrébins. Le regroupement familial cependant n'est pas seulement important par son incidence sur les effectifs des émigrés, il l'est aussi par son impact sur la nature et le profil de l'émigration.

Il faudrait auparavant noter d'autres conséquences du changement de politique d'immigration intervenu en Europe au milieu des années 70. La première est la croissance de l'émigration clandestine qui est dirigée en plus de la France, vers l'Espagne et l'Italie, où il était encore possible d'entrer jusqu'au début des années 90. La seconde est le développement de l'émigration saisonnière pour répondre aux besoins en main-d'œuvre de certains secteurs

(surtout l'agriculture, mais aussi le bâtiment et les travaux publics), particulièrement en France. La troisième conséquence est le déploiement de l'émigration maghrébine vers d'autres régions du monde, particulièrement vers les pays arabes pétroliers (Libye, Irak et pays du Golfe).

Si pendant de nombreuses années, l'émigration maghrébine en Europe a été essentiellement considérée dans un contexte national, la question se situe désormais à partir de nouvelles perspectives d'ouverture résultant de la construction européenne et de la mondialisation. La mobilité des personnes, le creusement des inégalités entre les deux rives, ces pays du Sud touchés par les effets cumulatifs des insuffisances de leur développement, le poids de la dette, leur fréquente instabilité économique, politique, sociale, ou autres sont autant d'éléments fondamentaux à prendre en considération. Dans ce contexte d'un monde multipolaire, caractérisé par la diversité des cultures le problème de l'émigration maghrébine se pose. Une réelle démocratisation des pays de départ et un partenariat soutenu de l'Occident peuvent constituer les solutions à ce phénomène.

L'intention de ce mémoire est de situer l'émigration « économique » du Maroc et de l'Algérie comme conséquence des mauvaises politiques prônées après les indépendances et son impact géopolitique sur le Maghreb et l'Europe. En premier lieu, il a pour objectif de souligner les caractéristiques des politiques engagées durant les quarante ans écoulés. Le résultat est la dégradation flagrante de la vie économique et sociale de ces pays qui s'est manifestée aussi par une émigration massive des populations vers l'Europe à la recherche d'une vie meilleure.

En second lieu, nous montrons les effets géopolitiques de cette émigration sur le Maghreb et l'Europe et son lot de problèmes notamment d'isolement et d'inadaptation pour enfin dégager les perspectives possibles pour atténuer ce phénomène.

Pour saisir la complexité du problème de l'émigration, il faut d'abord dégager les traits de la lutte au pouvoir qui ont marqués l'histoire de l'Algérie et du Maroc au lendemain de l'indépendance.

PREMIERE PARTIE :

L'émigration, conséquence de l'échec des politiques

Le texte qui suit ne prétend pas proposer une analyse exhaustive de la situation politique et économique de l'Algérie ni du Maroc, il tente simplement de tracer les événements socio-politiques ayant marqué ces deux pays au lendemain de l'indépendance, et qui sont dans une large mesure les causes principales des flux migratoires des maghrebins vers l'Europe.

Section I – Situation politique et économique :

Depuis quarante ans, le pouvoir en Algérie et au Maroc s'est engagé dans des politiques d'affrontement entre les différentes élites, ignorant ainsi les aspirations légitimes de leurs populations à un avenir prospère.

§ 1 Algérie : la transition ratée de l'après indépendance ¹

L'histoire de l'Algérie après l'indépendance est jalonnée par l'autoritarisme du pouvoir et son illégitimité. Vouloir contrôler étroitement toute la société pour se maintenir, les gouvernants successifs ont ainsi engagé le pays dans un processus d'autodestruction progressive.

A : Un pays au bord de la guerre civile (1962 – 1965)

Le 3 juillet 1962, à la suite d'un référendum portant sur l'autodétermination du pays, l'Algérie accède officiellement à l'indépendance. Les Européens quittent en masse le nouvel Etat, déchiré dès sa naissance par des luttes féroces pour le pouvoir. Ahmed Ben Bella, un des fondateurs du F.L.N.,

emprisonné de 1956 à 1962 par les autorités françaises, et ses partisans créent à Tlemcen un « bureau politique ». Il se pose en rival direct du Gouvernement provisoire de la République algérienne, structure née en 1958, pendant la guerre. D'autres divisions voient le jour, aux maquisards de « l'intérieur » s'opposent les combattants de l'armée de l'extérieur (l'armée des frontières), stationnée en Tunisie et au Maroc. Pendant que s'organise la chasse aux harkis, supplétifs des forces françaises durant la guerre de l'indépendance. En cet été de 1962, l'unité de l'Algérie est en jeu. L'économie du pays est en ruine : le départ massif des pieds-noirs a complètement désorganisé une économie de type colonial ébranlée par huit années de guerre (1954-1962). Près de la moitié de la population vit dans une misère totale.

Mais la guerre civile ne se prolonge pas : Ahmed Ben Bella, soutenu par Houari Boumediene et l'armée de libération nationale, s'impose à ses adversaires politiques. Il est investi à la tête du gouvernement le 29 septembre 1962 et élu à la présidence de la république le 15 septembre 1963. Tout reste à faire pour le premier président de l'Algérie indépendante.

B : L'expérience autogestionnaire (1963-1965)

Le 20 mars 1963, le gouvernement promulgue un décret portant organisation et gestion des entreprises industrielles ainsi que des exploitations agricoles jugées vacantes du fait du départ des européens. Le 1^{er} octobre de la même année, il prononce la nationalisation des dernières propriétés appartenant aux colons français.

L'objectif du nouveau pouvoir est de « rattraper le retard pendant cent trente ans de domination coloniale ». Dans un environnement où le Tiers Monde

¹ Encyclopaedia Universalis, DVD6ROM, version 6, 2000, Article « Algérie »

émerge sur la scène internationale, et où Nasser, en Egypte, s'est imposé comme le père du nationalisme arabe, l'Algérie opte sans hésiter pour une voie socialiste de développement.

L'autogestion devient le maître mot qui doit mobiliser et permettre de transformer l'Algérie. Le nouveau gouvernement promulgue des lois de nationalisation des biens vacants, les fermes des colons français sont saisies, collectivisées et dirigées par des « comités de gestion ». L'absence totale de préparation de la population à ce type d'expériences rend difficile la mise en œuvre de l'autogestion. Des projets de socialisation gigantesques, dans le domaine industriel en particulier, sont ébauchés, sans base sociale réelle. En 1963, l'Algérie est forcée de contracter auprès de la France un prêt de 1.300 millions de francs, complété par 500 millions de francs empruntés auprès de l'Union Soviétique et 250 millions de francs auprès de la Chine Populaire.

Malgré ses talents politiques, Ahmed Ben Bella ne peut éviter l'éclatement du noyau historique du F.L.N. : en 1964, une révolte armée éclate et le trésor du F.L.N. est gelé. Le spectre de la guerre civile réapparaît. Arrêté en juin 1965, aux motifs de « culte de la personnalité », « liquidation des cadres révolutionnaires », « confusions idéologiques » et « gaspillage des ressources du pays »², Ben Bella restera enfermé, sans jugement, jusqu'en 1980. Pendant cette période, l'Algérie doit faire face à la montée du chômage, à un exode rural massif et à une crise économique grave. L'émigration vers L'Europe se développe.

C : La construction d'un « Etat fort » 1965-1978 :

1) Les grandes lignes de la politique du nouveau pouvoir :

Idéologue et autoritaire, Houari Boumediene, nouveau président de la république, va marquer l'histoire de son pays qu'il dirige à la tête d'un conseil de la révolution. Il va appuyé son pouvoir sur l'armée et sur la redoutable « sécurité militaire » pour éliminer toute opposition. Le nouveau pouvoir met en place des structures municipales, légitimées par des « chartes communales » pour contrôler davantage la société. La charte nationale de 1976, document de référence idéologique du régime, consacre le socialisme comme une « option irréversible », et fixe les grandes orientations politiques économiques et culturelles. La Constitution de 1976 confirme l'islam comme religion d'Etat.

2) L'échec du « modèle développementaliste » de Boumediene :

En février 1971, le gouvernement algérien amorce la « décolonisation pétrolifère ». Au vieux régime des concessions est substituée une prise de contrôle à 51% des sociétés pétrolifères françaises.

Le pétrole et le gaz sont nationalisés. La France boycotte le pétrole algérien tandis que le Dinar se dégage de la zone franc. La Sonatrach se développe et devient la grande compagnie nationale chargée de prospecter et de commercialiser le pétrole algérien.

Le processus de nationalisation des intérêts pétroliers étrangers indique une radicalisation des choix stratégiques du pouvoir sur le plan politique. Il a pour effet l'accroissement des ressources que l'Etat espère mobiliser en faveur

² Encycloepadia Universalis, DVD6ROM, version 6, 2000, Article « Algérie »

du renforcement de son contrôle sur les principaux moyens de production et d'échange.

A la fin de 1973, le premier choc pétrolier multiplie par trois les recettes tirées des hydrocarbures, la stratégie algérienne de développement accorde un rôle majeur à celles-ci en tant que source principale de financement de l'industrialisation. Elle privilégie la transformation sur place des ressources minières et pétrolières. Ce caractère « industrialisant » des hydrocarbures doit donc contribuer à la réalisation d'un système productif cohérent.

Dans la foulée, Boumediene crée soixante-dix sociétés nationales (les Sona...), qui structurent totalement le tissu économique pour assurer un développement à marche forcée, mais en réalité elles dépasseront rarement 30% de leur capacité de production. Pour réussir le « décollage économique », le pouvoir lance aussi la « révolution agraire », qui échouera pour de multiples raisons : distribution inéquitable des terres, bureaucratie, inexistence de circuits de distribution, ...etc. En revanche, les efforts en matière de scolarisation portent leurs fruits, quatre millions d'enfants sont scolarisés dans le primaire en 1978, année de la mort de Boumediene, contre un million en 1962-1963. L'absence totale de maîtrise de la démographie, avec un taux de natalité de 35 p. 1000 en 1972, réduit à néant les efforts d'amélioration du niveau de vie. En 1978, près de 60% de la population n'a pas connu la colonisation.

3) Constitution et fondamentalisme de l'Etat

Dans les années 1970-1980, le régime décide l'arabisation de l'enseignement et l'islamisation de la société qu'il met en œuvre par une série de mesures, notamment la mise en place d'un certain nombre d'enseignants sympathisants des « frères musulmans » venant d'Egypte et de Syrie. Un décret

est ainsi promulgué le 16 août 1976 pour l'application du repos obligatoire le vendredi au lieu du dimanche ; le 12 mars 1976, sont interdits les paris comme la vente des boissons alcoolisées aux musulmans ; en février 1980, un décret demande au ministère des affaires religieuses « de veiller à développer la compréhension de l'islam, tout en expliquant et diffusant les principes socialistes du régime ».

La Constitution et la charte nationale de 1976 définissent la place et la rôle de l'islam dans les institutions. La charte dispose que « l'islam est religion d'Etat » (article 2) et ajoute que le président de la République doit être de « confession musulmane » (article 107), et qu' « aucun projet de révision constitutionnelle ne peut porter atteinte à la religion d'Etat » (article 195). L'école unique est confessionnelle. Le nombre de mosquée passe de 2.200 en 1966 à 5.829 en 1980. L'Etat contrôle étroitement le ministère des affaires religieuses : les imams sont « fonctionnarisés » par le pouvoir.

L'Etat « nationalise » l'islam sans vouloir le modifier. Profitant de l'emprise du religieux sur la société, le mouvement islamiste, naissant dans les années 1970, fonctionne de manière souterraine en développant le langage du refus de la soumission de l'islam à l'Etat.

D : Le blocage d'un système (1978-1988)

1) La timidité des réformes :

Sur recommandation de l'armée, le colonel Chadli Bendjdid, est élu président de la République le 7 février 1979. Le nouveau pouvoir se heurte au « printemps berbère », véritable explosion culturelle qui met en lumière la pluralité linguistique, niée par le pouvoir, en Algérie (l'arabe, le berbère et le français). Les émeutes de Tizi Ouzou, en Kabylie, sont sévèrement réprimées en avril 1980.

Le pouvoir tente alors une timide ouverture politique ; il réduit le rôle des services de sécurité et de renseignements et modernise l'armée. Il élabore un plan quadriennal (1980-1984) donnant la priorité aux secteurs négligés (agriculture, hydraulique et habitat), cherche à rentabiliser le secteur industriel fortement endetté et commence à réhabiliter le secteur privé.

Malgré plusieurs campagnes d'assainissement, c'est sous les mandats de Chadli que la corruption atteint d'importantes proportions. La pratique des « commissions » pour l'implantation de sociétés étrangères sur le territoire algérien se développe à grande échelle. La bureaucratie du F.L.N. devient évidente lorsqu'un congrès du parti, en 1980, décide que tout algérien ayant une fonction importante au sein de l'Etat doit être obligatoirement « membre du F.L.N. ».

En 1984, grâce à ses revenus pétroliers, l'Algérie échappe à la « révolte du pain » qui secoue le Maroc et la Tunisie. Mais la population est de plus en plus excédée par l'étalage de richesses et l'arrogance d'une nouvelle caste de privilégiés. Le fossé se creuse entre deux sociétés. Les frustrations s'accumulent, surtout au sein de la jeunesse.

Quand les cours du pétrole s'effondrent brutalement en 1985, les devises se font rares et l'Algérie adapte un plan d'austérité draconien : réduction des dépenses sociales, des importations et du budget de l'Etat. Les biens d'équipement et de première nécessité commencent à manquer. L'exode rural s'accélère, mais la crise du logement dans les villes ne permet pas un accueil convenable. En proie au chômage, privés d'une véritable vie culturelle et de grands projets mobilisateurs, les jeunes représentent une force explosive.

2) La crise de l'Etat-nation :

L'Etat-nation construit au lendemain de l'indépendance à la fois sur les modèles soviétique et français entre en crise. Dès lors, plusieurs questions se posent : peut-on construire un Etat-nation moderne sur un modèle importé déjà existant ? faut-il se réclamer de l'arabité, du nationalisme arabe ? ou faut-il se réclamer du nationalisme musulman, de la umma islamique (communauté des croyants) ? Ces questions qui traversent la société prouvent que l'Etat n'a plus le monopole du sentiment national. Dans cette ambivalence du concept national, des brèches s'ouvrent dans lesquelles les islamistes peuvent s'engouffrer. Ils captent les aspirations nationales pour contester l'Etat.

3) Montée en puissance de l'islamisme :

En 1974, Le cheikh Abdelatif Soltani publie une virulente critique du socialisme des dirigeants algériens, considérée comme le premier manifeste du mouvement islamiste en Algérie. Il préconise « une politique islamique tirée de la révolution divine », et envisage la formation d'un « Etat unique, avec un chef unique, fondé sur les principes musulmans ».

Les premiers incidents, violents, éclatent entre groupes « islamistes » et « laïcs » à la cité universitaire d'Alger le 2 novembre 1982 (un étudiant laïc est tué à coup de sabre). Le mouvement islamiste fait son apparition au grand jour au moment des obsèques de cheikh Abdelatif Soltani, le 6 avril 1984.

Des prédicateurs de mosquée alimentent la mobilisation islamiste. Ils mènent campagne pour la moralisation d'une société considérée comme impie. Le mécontentement grandissant aboutit aux manifestations d'octobre 1988.

E : L'effondrement du parti unique (1988-1991)

1) Démocratie et islamisme, la course de vitesse :

Un an avant la chute du Mur de Berlin, l'Algérie est confrontée, en octobre 1988, à l'effondrement du système du parti unique qui, avec l'armée, encadrait de manière autoritaire l'ensemble de la société. Plusieurs bâtiments publics sont incendiés. L'état de siège est décrété et le couvre-feu instauré, l'armée tire sur les manifestants dans la capitale. Les islamistes ne sont pas à l'origine des violentes émeutes, largement spontanées. Un bilan officieux des cinq jours d'émeute, qui s'étendent à toute l'Algérie, fait état de six cents morts.

Le séisme est tel que le président Chadli prend des mesures dont la principale consiste à faire approuver par référendum, le 23 février 1989, une nouvelle Constitution qui supprime notamment le rôle dirigeant du parti unique. Une loi portant autorisation des associations à caractère politique ouvre la voie au multipartisme. Des formations nouvelles voient le jour, comme le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (R.C.D.), et d'anciens partis d'opposition, comme le Front des Forces Socialistes (F.F.S.) ou le Mouvement pour la Démocratie en Algérie (M.D.A.) de l'ancien président Ahmed Ben Bella. De nombreux journaux, avec une liberté de ton nouvelle (par exemple, les quotidiens El Watan, le Matin ou le Quotidien d'Algérie), paraissent et des associations de défense des droits de l'homme se créent.

Pour la première fois depuis l'indépendance, l'Algérie s'engage dans un réel processus de démocratisation. Face à l'émergence de ce pôle démocratique, encore fragile, les islamistes groupés dans le Front Islamique du Salut (F.I.S.) vont largement occuper la scène politique et idéologique. Le 8 février 1989, le F.I.S. est fondé à Alger, avec pour principaux dirigeants Abassi Madani et Ali

Belhaj. Le 14 septembre de la même année, le gouvernement légalise ce mouvement.

Le 12 juin 1990, aux élections municipales et régionales, on assiste à un rejet massif du F.L.N. et à un raz-de-marée du F.I.S., qui rafle presque tous les conseils municipaux des grandes villes avec 54,25% des voix.

2) La singularité du F.I.S.

Les islamistes algériens rejettent la démocratie comme produit de l'histoire coloniale française et valeur importée par un occident diabolisé en permanence. Leur discours passe en force dans une jeunesse en quête d'identité et de mémoire. Le mouvement islamiste est dirigé par des « lettrés », des intellectuels issus des universités scientifiques, appuyés sur une base massivement jeune de chômeurs et de déclassés urbains.

La force de l'islamisme consiste à proposer une rupture avec l'Etat actuel, en retrouvant les accents et le vocabulaire de l'ancienne fracture de l'Etat colonial français. Ils réactivent une mémoire politique, selon un processus déjà mis en œuvre à l'époque coloniale : rupture avec un Etat considéré comme impie ou antireligieux et rupture avec un islam officiel, institutionnel.

Pourtant le F.I.S. ne peut pas prétendre à être le « parti du peuple entier », car la société algérienne, contrairement au parallèle établi parfois avec l'Iran à la veille de la chute du Chah, est violemment fracturée. D'un côté, ceux qui se réclament d'une république islamiste, de l'autre, ceux, y compris des laïcs, qui aspirent à la démocratie. Entre les deux, des millions d'algériens attendent l'issue de cet affrontement. L'Algérie est très imprégnée du mode de vie, des idées et des institutions européennes en raison de son passé colonial, et l'émigration, nombreuse, a construit un espace mixte décisif dans l'ouverture à la modernité.

3) L'Etat de siège

Les premières élections législatives pluralistes sont prévues pour le 27 juin 1991, mais le F.I.S., en désaccord avec le mode de scrutin et le découpage électoral prévu, choisit l'affrontement dans la rue. Une dynamique insurrectionnelle se met en place permettant à l'armée d'intervenir de nouveau. Les élections sont donc reportées et les principaux dirigeants du F.I.S. sont arrêtés. Le 5 juin, l'Etat de siège est décrété. Le premier tour des élections législatives se tient le 26 décembre 1991. Les islamistes enlèvent 188 sièges, laissant loin derrière le F.L.N. avec 15 sièges.

Le second tour des élections n'aura pas lieu. La transition démocratique est interrompue pour céder la place à un coup d'Etat militaire. Le Haut Conseil de Sécurité annule le second tour des élections tandis que l'Assemblée populaire nationale est suspendue. Un Haut Comité d'Etat (HCE) est créé en janvier, qui instaure l'état d'urgence et dissout le FIS. L'Algérie, qui plonge dans une guerre civile sanglante à la suite de la répression anti-islamique, est gouvernée de 1992 à 1994 par le HCE. La nomination par le Comité de Liamine Zéroual comme président par intérim (janvier 1994) est suivie de son élection, contestée, en novembre 1995. En novembre 1996, une réforme constitutionnelle, approuvée par référendum, interdit les partis religieux, linguistiques et régionalistes, consacre l'islam comme religion d'Etat, renforce le pouvoir présidentiel et crée également un système législatif bicaméral. En 1999, Abdelaziz Bouteflika est élu à la présidence de l'Algérie.

§ 2 : Le Maroc : lutte de pouvoir au détriment des aspirations de la population

Vouloir retracer en quelques lignes l'évolution du Maroc, pendant les quarante dernières années après l'indépendance, relève de la gageure, surtout si l'on souhaite en souligner toutes les nuances.

A : monarchie constitutionnelle 1956- 1962

En 1956, au seuil de l'indépendance, deux forces politiques, le roi Mohamed V et le parti de l'Istiqlal, paraissaient légitimes, pour avoir symbolisé et animé le nationalisme marocain, pour assumer la direction des affaires publiques et faire prévaloir leur propre conception dans l'élaboration des nouvelles institutions constitutionnelles.

Le roi et l'Istiqlal se livrent durant les toutes premières années de l'indépendance à une confrontation dont l'enjeu est à la fois le contrôle de l'appareil de l'Etat et la conquête du leadership politique.

Le premier gouvernement du Maroc indépendant est déjà symptomatique de cette volonté constante du roi privilégier « l'union nationale » au détriment du monopole d'un seul parti, et conserver la maîtrise des grandes orientations politiques.

Le roi Hassan II, qui a succédé à son père après son décès en février 1961, continue le processus d'élaboration constitutionnelle. Le 2 juin 1961, Hassan II promulgue une loi fondamentale qui se limite à définir les principes généraux d'un régime démocratique, national, et musulman, et à préciser le cadre d'action de la vie politique du pays, sans tracer de perspectives nouvelles. En 1962, le roi après référendum, adopte une constitution qui consacre, en guise de « Bey'a » ;

l'allégeance de la communauté à son chef temporel et spirituel. Sa particularité se trouve dans la codification certaine des modalités d'exercice du pouvoir royal.

La monarchie triomphe donc dans les luttes d'influence, en faisant adopter en 1962 par référendum, une constitution à sa mesure, et après avoir contribué à l'effacement progressif de l'Istiqlal, au profit d'un réseau de clientèles locales lui assurant le contrôle du monde rural, et d'une force publique placée sous son autorité directe.

B : De l'échec de l'expérience parlementaire à la monarchie exclusive (1963-1970)

En effet, pour le souverain, la fonction représentative des élus se réduit à l'expression de la diversité du peuple, ce qui justifie dans le cas du Maroc le pluralisme, mais leur fonction législative ne serait mettre en cause, du fait de l'unanimité populaire manifestée à sa personne comme à la monarchie, les options nationales dégagées par le roi au nom de ses liens indissolubles avec la communauté.

Les élections de la chambre des représentants du 17 mai 1963 rejettent les partis de l'Istiqlal et de l'UNFP (Union Nationale des Forces Populaires) dans l'opposition, ce qui leur permet de faire face à la politique du palais en paralysant la Chambre.

Ne disposant ni d'une majorité solide ni du soutien avoué du roi, le gouvernement laisse le parlement agrandir le champ de sa compétence. La conjoncture économique et sociale difficile facilite en outre ce travail de sape mené par l'opposition parlementaire, et la lente désagrégation du rassemblement monarchiste. Les événements de Casablanca, en mars 1965, précipitent en fait

cette crise que le gouvernement n'est pas en mesure de surmonter que par la violence et la répression.

Le Roi est contraint à rechercher une alliance avec le PI et l'UNFP pour former un gouvernement d'union nationale mais les conditions posées par ces partis ont été jugées inacceptable. Pour sortir de l'impasse, le Roi a eu recours au pouvoir exceptionnel de l'article 35 de la Constitution pour assurer le pouvoir, et a renvoyé les deux assemblées, ce qui a consacré l'échec de l'expérience parlementaire que la Monarchie impute aux partis.

Parallèlement, l'armée s'est vue confiée des responsabilités croissantes dans l'encadrement de la nation et de la formation civique de la jeunesse, à travers l'institution en 1966 du service militaire obligatoire. Les Forces Armées Royales vont être amenées à occuper des postes clés dans l'administration centrale et locale du pays.

En 1970, le Roi met fin à l'état d'exception et soumet à l'approbation populaire un nouveau projet de Constitution dont le contenu soulève une protestation unanime des partis d'opposition. En effet la subordination du parlement est accentuée. Ramené à une Chambre unique de 240, parlementaires dont un peu plus du tiers (90) est élue au suffrage universel, les 150 autres membres au suffrage indirect (élus par les organisations syndicales, les chambres professionnelles et les collectivités locales), ce qui les soustrait à l'influence directe des partis. Au total, cette deuxième constitution paraît beaucoup moins engager un processus de démocratisation qu'institutionnaliser un absolutisme royal fondé sur le double héritage des principes de l'Islam et de la tradition historique nationale.

Cette période a été marquée par un climat d'agitation sociale et de tension entre le pouvoir et les principales formations politiques et syndicales. Le monde rural connaît à son tour un malaise qui se traduit par plusieurs incidents sérieux, où l'appropriation massive des meilleures terres par la nouvelle élite nationale a consolidé la paupérisation des agriculteurs et attisé leur rancœur à l'égard des promesses officielles sur la réforme agraire et la modernisation de l'agriculture. Ce malaise social s'inscrit dans une conjoncture de stagnation économique aggravé par un taux élevé de la progression démographique. En outre, les fruits de la croissance sectorielle essoufflés contribuent à renforcer quelques privilèges sociaux par le biais des interventions « personnalisées » de l'administration. Dans un tel contexte, marqué par ailleurs par l'aggravation du chômage, les disparités des revenus et l'expansion de la corruption vont créer une atmosphère d'inquiétude sur l'avenir de la jeunesse.

1970 apparaît comme le point culminant d'une crise économique sociale et institutionnelle.

Toutefois, le bilan de ces quinze années d'indépendance ne sauraient être réduits à cette image d'un système rénové du makhzen, dont la seule finalité était de pomper la richesse du pays au profit du pouvoir et de ceux qui gravitaient autour. Beaucoup de réalisations ont marqué, durant cette période le tissu économique et social du pays sans qu'elles soient toujours à la mesure des besoins et des attentes de sa population.

C : Situation politique perturbée et une économie contrastée 1971-1992

10 juillet 1971, une tentative de renversement du régime a échoué, les chefs militaires de la conjuration seront exécutés et leurs complices envoyés au sinistre bagne de Tazmamart.

16 août 1972, le Boeing qui ramène le roi de Paris est pris en chasse par des F-5 de l'armée. Le putsch raté et les commanditaires sont exécutés ou emprisonnés.

1973 est l'année où le Front Polisario, constitué avec l'aide de l'Algérie le 10 mai, entame sa lutte contre l'Espagne au Sahara marocain qui, pour le roi Hassan II et le peuple, ne peut être que le prolongement naturel du Royaume. Houari Boumediene, qui ne souhaite pas voir remise en cause la dévolution du Sahara, défend le droit des peuples à l'autodétermination dans les frontières héritées de la colonisation. Le roi lui oppose une autre logique : si le Maroc n'avait eu qu'un seul colonisateur, c'est l'ensemble du pays, de Tanger au fleuve du Sénégal qui aurait accédé à l'indépendance sous l'autorité de la dynastie alaouite conformément à la tradition séculaire. Le roi organise la Marche Verte, à partir du 6 novembre 1975, 350.000 marocains marchent pacifiquement jusqu'à la frontière du territoire contesté.

La marche verte initiée par le souverain a constitué un tournant décisif permettant le renforcement de la légitimité la monarchie vis-à-vis de la population. Ainsi, les marocains se sont rassemblés derrière le roi pour combattre l'ennemi extérieur : le Front Polisario enfanté par le pouvoir algérien.

Le roi consolide ainsi l'unité autour de sa personne et oblige l'Espagne à faire un geste : le 14 novembre 1975, l'Accord de Madrid consacre le rattachement du Sahara au territoire marocain.

Dans les années précédant la révision de la constitution de 1992, le royaume a connu une situation contrastée. Le pouvoir a parié sur l'agriculture et fait construire des réseaux de barrages dont l'utilité est majoritairement

reconnue. Le pouvoir a lancé une politique d'autonomie communale et de décentralisation au milieu des années 1970. La libéralisation économique, amorcée en 1985, a donné des résultats mais, qui demeurent insuffisants. Les points noirs sont très importants. Pour le P.I.B par habitant, le Maroc est l'avant dernier de l'Union du Maghreb Arabe avec 1260 \$ et l'endettement, 22 milliards de dollars, représente 39% du P.I.B³.

D : Contexte politique favorable 1998 - 2003 :

Ce n'est que tardivement que le roi Hassan II a impulsé un mouvement de démocratisation du régime. Si un système parlementaire et multipartite a été instauré, l'essentiel du pouvoir demeure entre les mains du roi. Cependant, en mars 1998, le roi a nommé pour la première fois au poste de premier ministre un dirigeant et leader historique de l'opposition, Abderrahmane El Youssoufi, qui forma le premier gouvernement d'alternance. La disparition du roi Hassan II en juillet 1999 semble avoir accéléré le processus de démocratisation du pays. Son successeur et fils aîné, le roi Mohammed VI, rapidement surnommé le « roi des pauvres », nourrit auprès de la population de nombreuses attentes en matière de développement social d'ouverture politique. Le roi a déjà autorisé le retour des exilés politiques, s'est prononcé en faveur de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. De nouvelles élections législatives et communales transparentes en eu lieu respectivement en novembre 2002 et septembre 2003.

Le processus de libéralisation politique et de réforme sociale est aujourd'hui en marche. Cependant deux facteurs sont des sources indiscutables d'immobilisme : la rigidité de l'administration et la corruption. L'omniprésence de l'administration dans la vie économique a entraîné des pratiques de

³ Balta Paul, « Hassan II, du féodal au (presque) libéral » Confluences Méditerranée N°31 Automne 1999
www.ifrance.com/confluences/textes/31balta.htm

corruption et de concurrence déloyale. La détérioration des conditions de vie de la population pourrait hypothéquer la stabilité politique et sociale du pays.

Section II - Les conséquences de ces politiques : détérioration de la vie économique et sociale et émigration « économique »

La construction maghrébine est aujourd'hui malade de l'islamisme algérien et de la confrontation politique larvée entre l'Algérie et le Maroc. Cette situation est aggravée par la montée des violences et la misère qui dynamisent en permanence l'émigration légale et clandestine vers l'Europe.

§ 1 : éclatement, pauvreté et tyrannie de la dette :

A : L'échec de l'intégration régionale :

Face à cette Europe puissante, unie, orientée vers l'Est et frileuse à l'égard de son flanc Nord, le Maghreb apparaît bien faible. Depuis les indépendances, celui-ci est composé d'Etats sans grandes relations entre eux. Cette situation reflète on ne peut mieux l'échec d'une intégration maghrébine impulsée, sans implication des populations, au gré des vicissitudes politiques du moment, et non pour des raisons véritablement économiques et sociales. Sans cohésion, ayant raté toutes ses tentatives d'unification, le Maghreb n'a donc toujours pas réalisé cet espoir que la création de l'U.M.A. (Union du Maghreb Arabe) en 1989 laissait entrevoir aux populations. Après plusieurs décennies d'indépendances, les deux pays, malgré de nombreux atouts (histoire, géographie, ressources, langues, religion, et culture commune) et malgré toute une phraséologie de l'union, de la fraternité et du destin commun, restent marqués par toutes sortes de rivalités (politiques, idéologiques, économiques) attisées à la fois par le conflit du Sahara marocain et par l'émergence brutale de l'islamisme et du terrorisme, particulièrement en Algérie.

B : Les flambées de violence :

Pour ces raisons, mais aussi à cause du mauvais développement qu'ont connu les deux pays et des programmes d'ajustement structurel qui ont été imposés, les populations ont subi toutes sortes de violences. Les émeutes ont éclaté à plusieurs reprises, elles ont été réprimées, mais la colère a continué à couver. Que ce soit en 1983 au Maroc ou en Algérie en 1988, elles ont fait de nombreuses victimes, et des centaines d'arrestations. Face aux difficultés de la vie quotidienne, la contestation s'est progressivement radicalisée tout autant que la répression. En Algérie, le pays le plus frappé par ces vagues de violences, la radicalisation a conduit à un affrontement brutal entre des groupes islamistes armés plus ou moins bien identifiés, et un pouvoir militaire symbole de la répression aveuglé et refusant l'ouverture politique. Un affrontement qui a fait plus de 150.000 morts sans compter les blessés, les mutilés et traumatisés, et tous les disparus dont les familles sont sans nouvelles depuis plusieurs années.

C : Entre misère et pauvreté :

Les populations découvrent en effet, et avec effarement, que beaucoup de leurs dirigeants ont parfois dilapidé les ressources publiques pour construire des projets « pharaoniques » inefficaces, qui ont englouti des sommes d'argent colossales, acquises selon un processus d'endettement incontrôlé, dont il leur faudra assurer, pendant de longues années, le remboursement. Elles ont également compris que leur misère n'était guère partagée par ces dirigeants et leurs clientèles, que les richesses n'avaient pas été perdues pour tout le monde. La mobilisation pour la bataille du développement a permis, sous couvert d'imposants secteurs publics, de détourner une partie importante de ces ressources à des fins personnelles, par des mécanismes plus proches de la délinquance financière et commerciale que des stratégies de développement et d'intégration affichées tout au long du processus. La fortune et le pouvoir de

quelques-uns se sont construits sur la misère et la pauvreté du plus grand nombre.

D : Tyrannie de la dette :

Parmi les résultats de ces politiques, la dette est une des plus persistantes. Les pays du Maghreb sont lourdement endettés, malgré plusieurs programmes de rééchelonnements de leurs dettes et des remboursements conséquents depuis près de vingt ans, à des taux particulièrement onéreux. Ainsi, à titre d'exemple, il faut noter qu'au niveau du Maghreb, en quatre ans (1989-1992) les remboursements ont été de 46 milliards de dollars. L'Algérie avait à elle seule, dès 1992, déboursé au titre du service de la dette, un montant double de celui du Portugal (34 milliards de Dollars contre 18 milliards), alors même que sa dette globale était inférieure à celle du Portugal. Pour ces raisons, en 2003, on estime la dette globale du Maghreb à quelques 68 milliards de dollars, soit un doublement par rapport à 1980. Toutefois, derrière ces moyennes, des différences sensibles apparaissent entre l'Algérie et le Maroc. Rapportés à l'exportation, les niveaux d'endettement correspondent à plus d'un an et demi pour le Maroc, à plus de deux ans pour l'Algérie. De plus, le taux d'endettement per capita (rapport entre la dette par habitant et le PIB par habitant) est de 61% pour le marocain et de 65% pour l'algérien. Ainsi, plus les populations sont pauvres et plus le fardeau de la dette est élevé. Un fardeau qu'on leur demande d'assumer puisque, in fine, ce sont elles qui doivent payer les impôts qui permettront de payer la note.

§ 2 : Emigration économique :

Après quarante ans d'indépendance, le résultat n'est guère satisfaisant. Le Maroc est confronté à une situation sociale très dégradée, caractérisée par

une pauvreté grandissante et par un creusement des inégalités. En 2002, l'indicateur de développement humain du Maroc reste faible (112^o rang mondial, au dernier rang des pays du Maghreb et de l'Egypte, mais au 9^o rang des pays africains).

Le nombre des pauvres est en constante hausse (50% en 1997) : la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté a atteint 19% en 1999. En outre, les inégalités sont criantes. 10% des plus pauvres détiennent 2,6% de la richesse nationale, tandis que 10% des plus riches en possèdent 30,9%. 75% des pauvres vivent dans les zones rurales. La population rurale souffre en premier lieu de la stagnation des revenus agricoles liée aux sécheresses successives.

La faiblesse de la croissance économique alimente le chômage et la pauvreté. A son tour, cette pauvreté provoque les phénomènes migratoires ; ce n'est sans doute pas un hasard si l'on estime que 40% des flux migratoires totaux du Maroc, majoritairement à destination de l'Europe communautaire, proviennent de la seule région du Nord (une des plus pauvres du pays). Les niveaux élevés atteints par le chômage urbain (21,7% de la population active) s'accompagnent d'une régression du revenu par tête au cours de la décennie et une extension de la pauvreté (20% de la population est à présent au seuil de pauvreté contre 13% en 1991). La part de la population vulnérable à l'instabilité (comme la sécheresse) représente désormais 45%.

Evaluation et répartition par pays de destination des émigrés marocains.

Estimation totale de 2001 est de 2.165.909 répartis comme suit :

Europe

France	827.000
Pays Bas	253.000
Belgique	204.000
Italie	201.000
Espagne	182.000
Allemagne	91.000
Grande Bretagne	17.715
Danemark	7.800
Suisse	7.200
Suède	3.708
Norvège	3.700
Russie	2.409
Finlande	1.000
Autres	3.538
Total	1.805.070

Pays arabes

Libye	120.000
Algérie	64.000
Tunisie	10.000
Arabie Saoudite	20.000
Emirats Arabes Unis	8.359
Oman	2.910
Syrie	1.278
Autres	6.974
Total	233.551

Amérique

Canada	60.000
Etats-Unis	60.000
Amérique latine	432
Total	120.432

Afrique et Océanie

Afrique du Sud	2.063
Côte d'Ivoire	1.517
Autres	1.633
Total Afrique	5.213
Océanie	1.713

Source : Direction des Affaires Consulaires et Sociales.
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Maroc.

§3 : La nouvelle caractéristique de la population migrante : la féminisation

Le profil de la population maghrébine immigrée en Europe a beaucoup changé au cours des deux dernières décennies. Il tend notamment vers une structure par sexe et par âge plus équilibrée, un niveau d'instruction et de qualification plus élevé, une baisse du taux d'activité et une meilleure représentativité spatiale et sociale des pays d'origine. Les principaux changements intervenus sont les suivants :

- La féminisation et le rajeunissement de la population maghrébine immigrée par l'arrivée massive des femmes et des enfants dans le cadre du regroupement familial – particulièrement en ce qui concerne les marocains. Ce phénomène est d'une importance très grande à cause de ses implications socio-démo-économiques. En France, entre les recensements de 1982 et 1990, le taux de masculinité de la population maghrébine est passé de 1,82 à 1,39 pour les algériens et de 1,50 à 1,25 pour les marocains. Et passé pour

ces derniers entre 1981 à 1991 en Hollande et en Belgique de 1,25 à 1,14. La structure du ménage immigré est maintenant dominée par le couple (en France en 1990, 71% des marocains, et 66% des algériens) et particulièrement le couple avec enfants (respectivement 61% et 55%) alors que les hommes seuls, qui étaient la principale caractéristique de la migration maghrébine auparavant, ne représentent plus que 13% des marocains et 17% des algériens⁴.

- La féminisation de la population active et la baisse du taux d'activité : en France, la part de la population active féminine maghrébine a pratiquement doublé entre 1982 et 1990, passant de 9 à 18,4% pour les algériens et de 8,3 à 16,6% pour les marocains⁵.

⁴ Courbage Y. (1996), la population maghrébine à l'étranger : dynamique démographique, caractéristiques socio-économiques, CERED, Rabat. Maroc.

Deuxième partie

Les effets géopolitique de l'émigration

Section I - Sur le Maghreb :

Bien peu d'études osent aujourd'hui aborder les risques de déstabilisation induits par l'émigration pour les pays origines.

Pourtant ce départ massif, passé et à venir si l'on se fit aux prévisions de l'ONU, comporte incontestablement des facteurs déstabilisant du point de vue de l'économie interne de ces pays, et d'autre part sur la transition vers un régime démocratique de type occidental que les pays occidentaux appelle pourtant de leurs vœux.

En revanche, cette migration a au moins un effet bénéfique sur le développement des pays d'origine : elle contribue à l'équilibre de la balance des paiements et au financement du développement.

§ 1 : Déstabilisation de l'économie :

Au plan économique, il n'est pas inintéressant de faire un retour en arrière qui est presque historique aujourd'hui mais qui permet de mieux appréhender les réalités des besoins de ces pays.

En 1963, quelques mois après l'indépendance de l'Algérie, un retour massif des algériens se produit : 200 000 retours contre 50 000 en moyenne les années précédentes. Le 9 janvier 1964, entre le ministre des affaires sociales du gouvernement algérien et le ministre du travail français, il est convenu que :

⁵ El Mansouri E. (1996). La communauté marocaine à l'étranger, CERED, Rabat. Maroc.

1/ les deux gouvernements ont estimé qu'il était conforme à l'intérêt de l'Algérie et de la France de normaliser les courants de main-d'œuvre entre les deux pays.

2/ Dans l'immédiat et jusqu'au 1 juillet 1964, les arrivées nouvelles de ressortissants algériens en France seront déterminées en fonction des problèmes posés aux économies des deux pays.

3/ A partir du 1^{er} juillet de la même année, les arrivées des travailleurs algériens seront fixées en fonction des disponibilités en main-d'œuvre de l'Algérie et des possibilités du marché français de l'emploi, que le gouvernement français fera connaître trimestriellement au gouvernement algérien.

4/ L'établissement en France des familles de travailleurs algériens doit être à l'avenir conditionné par l'existence d'un logement.

Cet arrangement au plus haut niveau montre bien la problématique économique qui se pose aux états du Maghreb : une grande partie des immigrés présents en France et plus largement en Europe constituent l'ossature active de la nation : il leur est indispensable de pouvoir en contrôler les flux sous peine de voir leur propre développement économique menacé.

Les immigrés comprennent ainsi une part non négligeable de cadres et de professions intermédiaires. Les seuls 35% des travailleurs étrangers en France provenant du Maghreb (241 000 pour l'Algérie, 229 000 pour le Maroc, et 84 000 pour la Tunisie) représentent pour cette seule région environ 2% de la

population active de ces pays, 5 à 6% si en 1999 l'on considère les actifs effectifs (hors chômage).

Depuis 1995, la part des immigrés maghrébins a diminué parmi les hommes ouvriers qualifiés alors que leur part parmi les employés s'est rapprochée de la part moyenne des immigrés dans la population active. Les personnels des services directs aux particuliers contiennent aussi de fortes proportions d'immigrés, 16,6% des hommes et 14,4% des femmes.

La dimension économique de ces phénomènes migratoires est accentuée par les aspects de la formation des cadres de haut niveau dans les pays du Maghreb.

Encore une fois, l'exemple de l'Algérie se révèle frappant. Après son indépendance, l'état Algérien mettait en avant la révolution culturelle, et pour cela créait des universités et des instituts à travers le territoire. Inadaptés aux besoins de son économie en raison d'une faible ressource d'enseignants à même de satisfaire ces besoins ou de directives idéologiques contraignantes et décalées par rapport aux besoins, elle se traduit par un décalage entre l'offre et la demande. Il aura pour conséquence de contraindre des milliers d'étudiants à émigrer vers des pays étrangers, et plus particulièrement vers la France, soit pour trouver un enseignement leur offrant des perspectives d'emploi, soit pour trouver un emploi correspondant à leur formation décalée par rapport aux offres du marché algérien (formation de types sciences sociales).

Un nombre considérable d'étudiants choisit donc la formation à l'étranger qui est le plus souvent prise en charge par l'Etat algérien. Au bilan, ces opérations s'avèrent négatives pour l'Etat algérien : la majorité des étudiants

choisit le plus souvent de demeurer dans le pays d'accueil, la France le plus souvent, pour des raisons matérielles et de profil de carrière.

L'Algérie se trouve ainsi placée face à une véritable fuite des cerveaux qui la met dans des conditions plus délicates pour parvenir à un niveau de croissance économique satisfaisant lui permettant de subvenir aux besoins de sa population.

Le cas des médecins mérite aussi d'être souligné. Selon une enquête réalisée en 1995 par le ministre français de la santé il y aurait 6500 à 7000 médecins maghrébins en fonction dans des hôpitaux en France : 18% sont de nationalité française, 33% algériens, 14% marocains.

Cette situation prive de fait les pays d'origine d'une précieuse ressource, qui leur permettrait d'améliorer sensiblement les conditions de vie de leur population.

Il convient encore une fois de se poser la question de l'égoïsme des nations occidentales et de la France en particulier. Le drainage des cerveaux ainsi effectué, parfois pour des raisons de diminution du temps de travail et la recherche de loisirs plus grands (cas encore du personnel médical en France depuis la mise en place des 35 heures).

Aussi, sur un autre plan, et afin de lutter contre le départ des personnes en âge de travailler au Maghreb, les potentialités productrices de la région doivent être exploitées de manière à participer à l'amélioration de sa stabilité intérieure et au soutien des progrès réalisés dans le domaine institutionnel. La politique régionale voulue par l'Europe comme harmonieuse et garante de paix ne pourra

atteindre ses objectifs sans exiger, entre autres, la réduction des différences dans les droits des forces productrices des deux partenaires.

Jusqu'à présent, les investissements européens attirés au Maghreb par la disponibilité des facilités immobilières aux dépens des espaces agricoles et d'une main-d'œuvre bon marché sont plus porteurs de germes de pauvreté, donc d'instabilité sociale, que promotrices de croissance économique. Tant qu'une marchandise produite au Maghreb a sur le marché la même valeur qu'une autre produite en Europe, la discrimination dans le traitement des salariés ne peut avoir de justification, sinon le maintien d'un statu quo bénéfique pour les opérateurs européens. Or les conséquences de ces pratiques, dont le milieu ouvrier prend progressivement conscience, pourraient aboutir sur une animosité sociale à l'égard de la présence européenne dans le pays qui pourrait être interprétée comme une autre forme de manifestation nationale contre le partenariat avec l'Europe et contribué à la déstabilisation régionale. La contestation sociale la plus violente a en effet pour source le chômage et la pauvreté.

Rentabilité des sociétés françaises installées au
Maghreb (millions de francs)

	Dividendes et bénéfices investis	Stock d'investisseme nts	Rentabilité (%)	
			Au Maghreb	Dans le reste du monde
1987	135	1.484	9,1	4,3
1988	90	1.395	6,5	7,5
1989	209	1.510	13,8	6,1
1990	262	2.404	10,9	4,1

Source : Banque Mondiale

§ 2 : Les transferts financiers : un apport important au développement

Cet apport peut être apprécié à deux niveaux : le transfert de revenus et l'affectation de ces transferts.

A) Les transferts de revenus, une manne financière

Enjeu essentiel de la problématique migratoire et ce à la fois aux niveaux micro-économique et macro-économique, les transferts des fonds constituent une source appréciable de devises pour les finances marocaines et algériennes. Les formes prises par ses transferts sont diverses : il y a des circuits « visibles » et des circuits « invisibles » ou souterrains. Les premiers sont constitués par des circuits officiels recensés dans les balances de paiement comme les transferts sans contrepartie. Les seconds échappent aux statistiques officielles et incluent diverses opérations :

- Les liquidités que l'émigré fait rentrer avec lui ou fait envoyer par une tierce personne au pays d'origine.
- Les compensations entre compatriotes, mécanismes qui interviennent quand l'émigré règle dans le pays d'accueil pour le compte d'un compatriote des achats ou des factures ; en contre partie, son compte au pays d'origine ou celui de sa famille sont accrédités en monnaie nationale.
- Tout les biens matériels que l'émigré fait rentrer au pays à l'occasion de son séjour, notamment des voitures, des articles électroménagers, du matériel électronique, ameublement,...

Les fonds transitant par les circuits officiels ne représentent donc qu'une partie des transferts. Ces transferts ont évolué à une cadence rapide.

Evolution des rapatriements effectués par les résidents marocains
à l'étranger en millions de dirhams (1 Euro = 11 Dhs)

Années	Transferts	Evolutions en % N/n-1
1970	316,8	+ 4,6
1975	2.159,6	+ 38,7
1980	4.147,6	+ 12,2
1985	9.732,2	+ 26,7
1990	16.537,6	+ 45,8
1991	17.328,1	+ 4,8
1992	18.530,7	+ 7
1993	18.215,9	- 1,7
1994	16.814,4	- 7,7
1995	16.819,9	- 0,03
1996	18.873,8	+ 12, 2
1997	18.033,4	- 4,5
1998	19.200,0	+ 6,5
1999	19.001,5	- 1,6
2000	22.961,6	+ 20,8
2001	36.049,7	+ 57

Source : Office des Changes. Ministère des Finances. Royaume du Maroc

En 1970 et 2001, le volume des transferts officiels a été multiplié par plus de 113 fois passant de 316,8 millions à 36.049,7 millions de dirhams (2 milliards de \$). En dépit d'une tendance à un tassement durant les années 90, les transferts continuent de constituer des ressources très appréciables pour le Maroc, ils dépassent largement les flux d'investissements directs étrangers qui ont représenté en moyenne annuelle quelques 500 millions de \$ durant la dernière décennie.

L'importance de ces transferts pour l'économie marocaine peut être mieux appréciée en comparant ces fonds à certains agrégats macro-économique : le produit intérieur brut (PIB), les exportations et les importations. En 2000, on obtient les ratios suivants :

Comparaison des transferts officiels des émigrés
marocains avec certains agrégats en 2000

Transferts/PIB	Transferts/Export	Transferts/Import
6,32%	29,24%	19,83%

Source : INSEA : Les marocains résidants à l'étranger : une enquête socio-économique

Ces transferts représentent 42% des avoirs nets en devises (54,7 milliards de dirhams en 2000) et ils sont légèrement supérieurs aux recettes du tourisme (21,6 milliards de dirhams en 2000). Ces transferts ont eu un impact déterminant sur le financement de la croissance et sur les équilibres financiers de l'économie marocaine, en particulier dans des périodes marquées par les rigueurs des politiques d'ajustement structurel.

B) Les affectations des transferts

L'investissement dans l'immobilier représente, pour les marocains, le placement de prédilection. Ce constat est confirmé par différentes enquêtes.

Depuis plus de 25 ans, les conclusions des investigations réalisées mettent en évidence cette prépondérance du fait immobilier.

Répartition par secteur des investissements réalisés au Maroc
par les marocains résidants à l'étranger

Secteur	%
Immobilier	83,7
Industrie	1,3
Commerce	4,9
Tourisme	1,4
Autres services	1,1
Agriculture	7,5
Autres	0,1
Total	100

Source : INSEA : Les marocains résidants à l'étranger : une enquête socio-économique

Si l'immobilier demeure le secteur dominant dans les investissements des émigrés, les motifs de ce choix paraissent évidents, cet investissement est un signe de réussite sociale qu'il veut montrer aux nationaux restés au pays, et une compensation du logement social précaire (HLM) qu'il occupe dans le pays d'accueil. C'est ainsi que cet investissement a une valeur symbolique qui constitue pour l'émigré une véritable sécurité par rapport à la précarité qu'il ressent à l'étranger.

Par ailleurs, si les premières générations ont établi des relations profondes avec les pays d'origines, au point d'en devenir prisonnière, il en va tout autrement des enfants qui, tout en maintenant des liens avec le pays, réduisent

leurs transferts monétaires. Comparativement à la première génération, ils glissent vers un comportement qui dénote des habitudes de consommation observées dans les pays d'installation et laissent supposer un relâchement avec les pays d'origine, du moins du point de vue des transferts⁶.

§ 3 : L'expérience démocratique face à la montée de l'intégrisme

Une véritable pratique démocratique constitue un remède déterminant pour les pays du Maghreb, à laquelle peut participer une population suffisamment aisée et instruite. Il est en effet incontestable que l'avènement et la stabilisation de régimes démocratiques est directement liée à l'émergence de masses importantes de ce qu'il est convenu d'appeler des « classes moyennes », mais qu'elle nécessite aussi la présence et la ressource suffisante de cadres dirigeants à même de prendre en main les destinées du pays pour permettre une réelle concurrence et donc un débat et un choix démocratique. L'absence de cette élite rend difficile la stabilisation des régimes du Maghreb. On voit combien le Maroc a de difficultés à stabiliser l'ouverture du régime, pourtant recherché par les souverains depuis plusieurs décennies.

Les conséquences en sont claires : cette situation favorise le maintien de régimes plus ou moins autoritaires, d'administration sclérosée et donc sensible aux phénomènes de corruption.

Mais un autre aspect ne doit pas être négligé : le manque de cadres maghrébins oblige les Etats à faire appel aux enseignants du Moyen-Orient : ceux-ci introduisent en Afrique du Nord des courants de pensées peu connues

⁶ Charaf M. « Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb » Observatoire régional des migrations Espaces & Sociétés (Ormes), Agadir, Maroc. Avril 2003

jusque là. Un certain nombre d'instituteurs égyptiens venus en Algérie lors de l'arabisation lancée par Boumedienne étaient des islamistes, des « frères musulmans », qui voyaient là l'occasion d'exercer leur prosélytisme à travers l'enseignement. Si la légalisation de ces mouvements permet de les contrôler et de canaliser leur énergie vers l'action politique légale, le danger n'est-il pas de voir les islamistes confisquer la démocratie ?

Section II - Sur l'Europe : difficultés d'intégration

§1 : Sentiments des émigrés maghrébins

L'émigration représente dans de nombreux cas « l'étranger », à savoir l'isolement, la solitude, le manque de chaleur humaine et contraste de ce fait avec les valeurs idéalisées du pays d'origine en particulier.

Le pays représente la chaleur, l'ensoleillement, l'accueil, la générosité, la solidarité, la sécurité, l'endroit où il fait bon vivre (on peut multiplier à l'infini les atouts dont les émigrés bardent cet espace, tout particulièrement lors de moments de contrariétés, de difficultés ou de problèmes de tous genres rencontrés en exil). De ce fait, il y a comme une « volonté inconsciente » de mystification, en tant que « terre originelle ». Ainsi la migration a-t-elle eu pour conséquence la nécessité de continuer des relations sociales à la fois avec le territoire d'origine et hors du territoire, avec l'éclosion d'une conscience commune dans un espace réticulaire.

Pour leurs retours en vacances, les émigrés n'expriment pas toujours les raisons qui les font venir de très loin à la recherche d'une trace, d'une ombre qui rétrécit de plus en plus avec le temps, du minuscule vestige de leurs racines qu'il faut arroser par ces retours, sans quoi elles s'effilochent ; cherchant aussi à

écouter, se remplir des paysages et de la vie, un peu fruste, dépouillée de tout superflu consumériste. De revivre les raisons de leur départ, à savoir partir pour le compte de ceux qui restent. Pour eux, les voyages de retours ordonnent le passé, organisent le présent et décident de l'avenir ; ils ne forment peut-être pas, mais tout du moins ils guérissent.

Même chose pour les logements construits au pays par les émigrés qui représentent bien souvent un gros investissement, mais leur semblent nécessaires, puisque répondant au besoin de marquer leur territoire, de le baliser et de préserver la mémoire du passé.

§ 2 : Problèmes d'intégration :

« Les fils d'immigrés maghrébins sont-ils réellement intégrés à la société française ? » Des sociologues et des hommes politiques se sont posé la question après ce qui s'est passé lors du match France - Algérie, le 6 octobre 2001, quand certains jeunes français d'origine algérienne ont sifflé la Marseillaise et ont, un peu plus tard, envahi le terrain avant la fin du match. Ces jeunes ne seraient-ils pas, pour reprendre la formule de l'historien Benjamin Stora, des « ni-ni » (Le Monde, n° 298, décembre 2001, p.29), pas algériens mais pas non plus pleinement français ? Il semble hélas que si. Mais les responsabilités ne sont-elles pas partagées quant à cet état de choses ? Car, comme le rappelle Brahim Asloum, si on leur dit, « en Algérie, qu'ils sont français », « en France, on leur dit qu'ils sont algériens » (Ibid,p30). « Ils ont sifflé la France, minoritaire mais Ô combien difficile, qu'ils rencontrent lorsqu'ils cherchent un emploi, un logement... » expliqua pour sa part l'ambassadeur d'Algérie en France dans une tribune du journal Le Monde du 13 octobre 2001 (Ibid,p29). Se sentant rejetés, ils expriment donc ce rejet.

« Les études réalisées sur les parcours scolaires montrent que les enfants originaires du Maghreb ou d’Afrique noire, à origine sociale équivalente, sortent plutôt moins souvent du système éducatif sans qualification que les autres enfants, immigrés ou non. Mais l’ambition et la réussite scolaire ne se convertissent pas mécaniquement en insertion professionnelle ». D’où le rejet de cette nouvelle génération des structures d’encadrement et d’insertion dans la vie active. Ils n’ont plus confiance au système politique ; ils ont le sentiment d’être des citoyens de second degré. Leur encerclement dans des cités à la périphérie des grandes agglomérations ne permet guère leur intégration et leur émancipation »

D’un autre côté, les limites de l’intégration ont été illustrées avec une force singulière par la manière dont l’islam a été appréhendé en Europe. Alors que l’islam est devenu la seconde religion européenne, elle est restée la religion de « l’autre ». Les débats sur l’intégration des migrants ont ainsi été dominés par des arguments culturalistes à l’égard des musulmans depuis les années 1980. Le 11 septembre 2001 ne correspond-il pas, en cela, à la radicalisation d’attitudes suspicieuses vis-à-vis de l’islam ? De telles attitudes se sont développées aussitôt que les musulmans sont devenus des éléments repérables des espaces publics européens, acteurs politiques porteurs de revendications collectives.

Troisième partie

Les perspectives possibles :

Section I - Les lacunes constatées : la loi du repoussement

Un certain nombre d'étapes jalonnent l'intervention communautaire dans la politique migratoire. Elles se repèrent à travers le nom des localités où se signèrent nombre de traités et où furent rédigées nombre de déclaration communes : Schengen, Maastricht, Dublin, Amsterdam et Tampere.

§ 1 : Accords et traités européens

A : Les accords de Schengen :

Les accords de Schengen ont entraîné la mise en place d'une politique relevant de la coopération entre les états membres. En définissant un espace de libre échange, ces accords signés en juin 1985 prévoyaient la suppression graduelle des contrôles aux frontières intérieures des Etats signataires, mais les politiques migratoires restrictives de la part de ces Etats ont conduit à en faire aussi un instrument de contrôle de l'immigration en provenance du Maghreb. D'autre part les ressortissants des pays tiers, dont le Maghreb, restent soumis aux visas, aux règles du regroupement familial, au droit d'asile et à certaines restrictions concernant les travailleurs et les étudiants.

Cette politique commune a été conduite pour lutter notamment contre l'immigration illégale. Le système d'information Schengen (SIS) a été mis au point pour identifier les migrants illégaux et les demandeurs d'asile déjà déboutés et qui tentent de reformuler une demande dans un autre pays de l'Union.

Ces accords ont transformé certains Etats en « gardes frontières ».

Les indicateurs de l'émigration clandestine en Espagne**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Rapatriements	1558	2131	609	17263	17751	25748	22829	-	23840	-	-
Expulsions	1497	971	1040	3548	3398	3327	5058	-	8490	-	-
Détenus des « pateras »	477	616	1925	513	1257	1573	887	2995	3596	15365*	1912*
« pateras » interceptées	4	15	33	34	130	339	399	557	-	780*	

**Les candidats à l'émigration clandestine sont originaires non seulement de différentes régions du Maroc mais également de certains pays du pourtour méditerranéen et de plus en plus de l'Afrique subsaharienne

Source : Ministère de l'Intérieur. Sous Direction des Etrangers (Espagne)

*El Pais du 10/1/2002

B : Le Traité d'Amsterdam

Ce traité signé le 02 octobre 1997 a pour objectif de renforcer le processus de décision communautaire en matière de droit d'asile et d'immigration. Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} mai 1999, un certain nombre d'aspect des politiques migratoires relève désormais de la compétence communautaire. Il considère que l'asile, de même que le contrôle des frontières extérieures, la délivrance des visas et l'immigration, devra devenir une compétence communautaire.

C : Le Conseil Européen de Tampere :

Le conseil a tenu en octobre 1999, une session spéciale dans la ville finlandaise de Tampere. Il s'agissait de progresser dans la mise en place des objectifs définis à Amsterdam en matière de droit d'asile, de droit de circulation

et de séjour à l'intérieur de l'Union européenne pour les ressortissants des pays tiers et de lutte contre l'immigration illégale.

Le conseil a insisté sur la nécessité d'une approche globale des migrations au niveau des pays de l'Union, que ce soit en termes politiques, juridiques ou économiques. Dans cette perspective, il préconise un rapprochement des législations nationales relatives aux conditions des pays tiers. Ce rapprochement devrait être fondé sur une évaluation commune tant de l'évolution économique et démographique des divers pays de l'union que de la situation existant dans les pays d'origine des migrants.

Le partenariat avec les pays tiers dont sont originaires les migrants constituera donc un élément déterminant de la politique à mettre en place afin d'assurer la prise en compte de leurs intérêts dans une perspective de co-développement.

Enfin, le Conseil a insisté sur la nécessité d'assurer une gestion plus efficace des flux migratoires. Celle-ci devrait passer par une coopération plus étroite avec les pays d'origine et les pays de transit. Des campagnes d'information sur les possibilités légales d'immigration devraient être lancées dans ces pays. Des aides devraient être apportées aux pays de départ et aux pays de transit afin qu'ils puissent lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains et satisfaire à leurs obligations en matière de réadmission des migrants illégaux refoulés ou expulsés des pays de l'Union.

D) Le Conseil Européen de Séville :

Réuni à Séville les 21 et 22 juin 2002, le Conseil a affirmé sa détermination à mettre en œuvre le programme adopté à Tampere : création d'un espace de liberté, de sécurité, et de justice dans l'Union européenne. Dans ce

contexte, il a rappelé l'exigence d'une politique commune sur les questions, distinctes mais liées, de l'asile et de l'immigration.

Il a ainsi établi une liste de mesures de priorité absolue contenue dans le plan global de lutte contre l'immigration clandestine notamment:

- examen avant le 31 décembre 2002 de la liste des Etats tiers par rapport à l'obligation ou à l'exonération de visas ;
- mise en place d'un système commun d'identification des données des visas
- adoption des éléments d'un programme de rapatriement ;
- renforcement du code pénal pour la répression de l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irrégulier.

Le Conseil fixe au Conseil, à la commission et aux Etats membres la mise en œuvre des mesures débouchant sur la gestion coordonnée et intégrée des frontières extérieures. La politique d'immigration doit être intégrée dans les relations de l'Union avec les pays tiers, en particulier « le Conseil européen demande instamment que dans tout futur accord de coopération, accord d'association ou accord équivalent que l'Union européenne conclura avec quelques pays que ce soit, soit insérée une clause sur la gestion conjointe des flux migratoires ainsi que sur la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale ».

Section II - Le danger : isolement et communautarisme

Si l'attraction d'un modèle anthropologique plus libéral apparaît comme un des facteurs de migration, le réflexe culturel demeure vif à l'arrivée sur le territoire étranger. Ce facteur culturel se décline selon deux modes. D'une part, l'opposition des modèles musulmans et chrétiens est par essence source de

tensions. La part prépondérante de l'immigration maghrébine en France prend alors toute son importance ; elle représente en effet l'essentiel de la population de confession musulmane vivant en France. L'intégration dans une société caractérisée par la séparation du religieux et du politique est en soi difficile à accepter pour les musulmans. Si l'on ne peut plus voir dans l'Etat laïc un pouvoir chargé de répandre la vraie croyance, ni même un véritable défenseur de l'islam, on aura cependant tendance à lui demander plus qu'à un simple Etat arbitre maintenant la religion dans le domaine du privé et de la vie familiale. A défaut, on constate depuis le début des années 1980 que le nombre des membres des associations islamiques s'accroît à une vitesse vertigineuse. Les groupes extrêmement nationalistes subissent des pertes, tandis que l'afflux vers le camp religieux fait preuve d'un attrait de plus en plus grand qui agit par ailleurs de façon supranationale. Ces associations ne sont plus avant tout des communautés religieuses, elles s'occupent de leurs membres dans beaucoup de domaines, entretenant leurs propres jardins d'enfants, clubs sportifs et chaînes de magasins. On peut parler dans ce contexte d'une sorte de « substitut de patrie », l'association assurant la préservation de l'identité nationale et culturelle à l'étranger.

D'autre part le lien colonial qui a uni les pays du Maghreb avec la France est lui aussi paradoxalement facteur de difficulté culturelle. On aurait pu en effet penser que le partage d'une communauté de destin pendant plusieurs décennies (plus d'un siècle pour l'Algérie) aurait favorisé l'intégration au sein de l'ancienne puissance coloniale des générations issues de l'immigration. Or il semble qu'il n'en est rien : la rhétorique marxiste qui a dominé le discours ambiant depuis les guerres de décolonisation a permis ce succès majeur en présentant la puissance coloniale comme ayant exercé une véritable tyrannie sur les pays colonisés, développant une méfiance dans les populations maghrébines.

Une telle vision influe le comportement des jeunes issus de l'immigration, comme l'a montré récemment l'épisode de la « Marseillaise » sifflée au stade de France.

Par ailleurs, les pays du Maghreb peuvent déceler une contradiction dans l'attitude des gouvernements du Nord qui, d'une part, préconisent un espace d'échanges culturels et, d'autre part, semblent inviter les migrants à abandonner certaines valeurs constitutives de leur identité d'origine.

Section III - Démocratisation « volonté interne » et re dynamisation de L'Union du Maghreb Arabe (U.M.A.)

§ 1 - Processus de démocratisation au Maroc

Avec l'amendement de la constitution de 1996, le feu roi Hassan II a enclenché un processus de libéralisation politique prévoyant des élections directes pour la chambre basse du parlement et une plus grande responsabilité du gouvernement face au parlement.

A la suite des élections de novembre 1997, un nouveau gouvernement de coalition de centre gauche est arrivé au pouvoir en février 1998, avec pour premier ministre M. Youssoufi. La nomination par le Roi Hassan II d'un dirigeant de l'opposition politique comme Premier ministre représentait le premier transfert de pouvoir des partis « loyalistes » qui ont dominé la vie politique du Maroc depuis l'indépendance.

L'accession du gouvernement d'alternance au pouvoir marque une priorité pour l'amélioration des conditions sociales et pour la réduction du chômage.

Mais, depuis l'accession au trône de Mohammed VI, de nombreux signes ont marqué la volonté d'œuvrer vers une plus grande libéralisation de la vie politique. Il en est pour exemple le retour d'Abraham Serfaty, prisonnier politique puis exilé, de la famille du Général Oufkir. Le remplacement du ministre de l'intérieur, Driss Basri, figure emblématique de l'ancien règne, a aussi appuyé l'image libérale du nouveau Roi. En outre, d'autres efforts de réconciliation nationale ont été réalisés, comme par exemple le dédommagement des familles des disparus.

En pratique, la situation intérieure est caractérisée par des progrès significatifs en matière de droits fondamentaux et de libertés individuelles. En ce qui concerne par exemple le respect des minorités, le Roi a créé un Institut Royal de la culture Amazigh qui a pour mission, outre la promotion de cette culture, l'intégration de la langue berbère dans le système d'enseignement.

Le niveau de liberté pour les médias, ainsi que des organisations de la société civile, est élevé en comparaison à d'autres pays de la région. La dépendance des pouvoirs exécutifs et législatifs de la couronne a diminué, ce changement étant encouragé par le Roi lui-même.

La corruption reste encore un grand problème, malgré les déclarations du gouvernement qui a affiché une ferme volonté de lutter contre ce fléau. Des réformes sont en cours (la réforme de la justice et celle de l'administration), mais sont encore insuffisantes face à l'ampleur du problème. Dans ce contexte, le pouvoir a créé un organe chargé de la promotion et l'intermédiation entre l'administration et le citoyen.

§ 2 : Evolution de la situation économique et sociale :

A : Croissance économique très modeste

La décennie 1990 s'est caractérisée par une croissance économique très modeste (2,36% en termes réels de 1999-2000), instable, et bien inférieure au potentiel du pays.

Ce déficit de croissance, uni à l'augmentation de la population, a conduit à une aggravation continue du chômage et de la pauvreté. Le chômage urbain atteint 21,7% de la population active ; le revenu par tête a régressé au cours de la période, de sorte que 20% de la population est à présent sous le seuil de pauvreté. D'où les pressions migratoires croissantes vers l'Europe. D'où, également, la volonté du Maroc d'une stratégie de croissance forte, fondées sur deux piliers : le plan de développement économique et social 2000-2004 et un ancrage accru à l'Europe.

Taux de chômage au Maroc en 2000

Population active en chômage	Urbain	Rural	Ensemble
Population active en chômage en milliers	1.146	248	1.394
Taux de féminisation de la population active en chômage	29,0%	10,5%	25,7%
Taux de chômage	21,5%	5,0%	13,6%
* Selon le sexe			
Hommes	19,9%	6,5%	13,8%
Femmes	26,7%	1,7%	13,0%
* Selon l'âge			
15-24 ans	37,6%	7,9%	19,9%
25-34 ans	30,0%	6,7%	20,7%
35-44 ans	10,4%	2,7%	7,3%
45 ans ou plus	4,3%	1,1%	2,7%
* Selon le diplôme			
Sans diplôme	13,1%	3,5%	7,1%
Ayant un diplôme	29,7%	17,0%	27,5%

Source : Enquête nationale sur l'emploi. Direction de la Statistique. Maroc

Des progrès réels s'observent en matière de réforme structurelle également, comme en témoignent les résultats de la privatisation ; les recettes de privatisation ont ainsi pu jouer un rôle important dans le financement de dépenses exceptionnelles. Les questions de gouvernance ont progressé et le cadre juridique et réglementaire s'améliore en efficacité et en transparence. Cependant, un ensemble de défis restent extrêmement sérieux, le premier étant celui de la faiblesse de la croissance économique.

Au cours des années 1990, la croissance a cru en moyenne annuelle de 2,3%. Le premier problème qui se pose est celui des sources de la croissance économique, trop dépendante du secteur agricole et de son instabilité, accrue avec les cycles récents de sécheresse.

Les variations annuelles du PIB au Maroc:
1980-2000 (en %)

Secteur	1980/90 moyenne	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Agricole	6,7	29,3	-21,5	-1,7	41,4	-20,5	49,7	-20,3	18,2	-12,8	-10,0
Industriel	3,0	8,5	5,3	2,5	7,0	7,9	6,7	5,9	4,2	2,6	2,3
Services	4,2	10,7	7,0	3,3	7,7	3,0	6,6	2,5	5,8	2,4	5,9
PIB total	4,2	13,9	0,6	2,5	12,1	0,9	13,4	-0,3	7,6	0,2	1,9

Source : Bank Al Maghrib. Maroc

B : Défis à moyen terme

La faiblesse de la croissance économique alimente le chômage et la pauvreté. A son tour, cette pauvreté provoque les phénomènes migratoires ; ce n'est sans doute pas un hasard si l'on estime que 40% des flux migratoires totaux du Maroc, majoritairement à destination de l'Europe communautaire, proviennent de la seule région du Nord (une des plus pauvres du pays). Les niveaux élevés atteints par le chômage urbain (21,7% de la population active) s'accompagnent d'une régression du revenu par tête au cours de la décennie et

d'une extension de la pauvreté contre 13% en 1991). La part de la population vulnérable à l'instabilité (comme la sécheresse) représente désormais 45%. Malgré ces tendances, l'accès à certains services de base, comme l'eau et l'électricité, s'est amélioré au cours de la décennie.

Il n'en demeure pas moins que les enjeux sociaux, y compris l'accès à la santé et à l'éducation, surtout pour les femmes, constitue un des problèmes les plus aigus que le Maroc se doit de résoudre (l'analphabétisme touche 52% de la population, 80% de la femme rurale). La commission avait manifesté sa disponibilité pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de la Charte nationale de l'éducation et la formation adoptée en 2000, disponibilité qui n'a pu encore se concrétiser.

Reste aussi à réduire la vulnérabilité agricole dans un secteur qui occupe une partie importante de l'économie et emploie presque la moitié de la population (70% des pauvres habitent en zone rurale). Ce secteur souffre de profonds problèmes structurels et reste très fragile aux fluctuations climatiques et aux pressions de libéralisation commerciale. L'exode rural se traduit en émigration vers les villes où il remplit les statistiques du chômage, ou vers l'Union Européenne (émigration souvent illégale).

Un autre défi à relever concerne l'amélioration de l'efficacité du secteur public. La réforme législative actuelle en cours de préparation devrait renforcer l'autonomie des collectivités locales, la déconcentration de l'administration, la simplification des procédures et l'amélioration des systèmes de contrôle. En outre, il devient urgent de mieux cibler les dépenses publiques pour dégager des ressources vers des secteurs prioritaires dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (santé, éducation...).

En ce qui concerne la modernisation de l'environnement des affaires, bien que déjà entamée, n'est pas encore satisfaisante. Certaines mesures ont déjà été prises : code des douanes, loi sur la concurrence, loi sur la propriété intellectuelle ; d'autres sont en cours de préparation.

En effet, la rentabilité des entreprises, et surtout des PME-PMI, souffre d'un accès au financement difficile et onéreux et de modes de production en grande partie obsolètes qui expliquent le manque de compétitivité et les problèmes pour l'exportation. La modernisation du secteur privé marocain devient donc un enjeu essentiel pour le développement du pays.

Evolution des réserves de devises et couverture d'importation (millions de \$)

	Maroc		Algérie		Tunisie	
	1985	1992	1985	1992	1985	1992
Réserves en devises	115	3465	2513	1456	203	840
Couverture en mois d'import		6,2		2, 3		1,7

Source : FMI, Banque Mondiale

Cotations des risques des trois pays du Maghreb

	Maroc	Algérie	Tunisie
Risque financier	4	3	5
Risque politique	5	3	5
Risque export	4	3	5

*Cotation de 1 (dangereux) à 7 (excellent). 3 : élevé ; 4 : assez élevé ; 5 : modéré
Source : Microfiche Nord Sud export

§ 3 : Re dynamisation de l'UMA : rapprochement de l'Algérie et du Maroc

A : Rapprochement des deux sociétés

« Guerre des sables » en 1963, différend sur le Sahara marocain à partir de 1975, soutien implicite de l'Algérie à l'Espagne lors de la crise de l'îlot Leïla-Persil de l'été 2002... : les contentieux qui enveniment les rapports entre le Maroc et l'Algérie depuis 40 ans sont lourds. Cependant les deux pays sont condamnés à s'entendre. Car les sociétés algériennes et marocaines sont proches l'une de l'autre.

Principales puissances du Maghreb, l'Algérie et le Maroc ont en commun la langue, la religion, une importante minorité berbérophone, la colonisation française et le dur combat pour l'indépendance. Nés au même moment, au tournant des années 1930, les mouvements nationalistes ont permis aux deux peuples de forger « des représentations communes » de leurs luttes de libération.

A l'aube du troisième millénaire, les sociétés algériennes et marocaines font, en effet, de l'avènement de l'Etat de droit une revendication centrale. L'émergence d'une véritable conscience citoyenne chez ces deux poids lourds de la région plaide ainsi en faveur du « dépassement des conflits anciens ». D'autant que les deux pays, qui se préparent à ouvrir leurs frontières aux produits européens après la conclusion d'accords avec l'Union Européenne, sont condamnés à donner au Maghreb une homogénéité politique et économique. Mais en attendant, il leur faudra au moins rouvrir leurs frontières, fermées depuis 1994...

B: Les échanges intermaghrébines comme locomotive

L'ouverture des frontières entre les trois pays du Maghreb pendant les années 1989-1991 a permis une fulgurante poussée des échanges, notamment entre le Maroc et l'Algérie, qui étonna les responsables politiques des deux pays. Ce fut une période durant laquelle hommes d'affaires, industriels, hauts fonctionnaires et universitaires ont commencé à ébaucher les termes d'une collaboration, d'un contrat : mieux se connaître pour s'apprécier, se comprendre pour contracter. L'Algérie brise alors un tabou : elle achète un train entier d'oranges marocaines, elle qui se considère comme exportatrice d'oranges. Elle fut significative de la volonté des autorités d'ouvrir les frontières pour desserrer le carcan des commerçants grossistes qui organisaient la rareté et régnaient sur les prix des marchés urbains algériens⁷.

Dans les secteurs aussi divers que sensibles que sont le textile, le cuir, la chaussure, l'électroménager, les échanges s'organisaient alors entre entrepreneurs du secteur privé puis, peu à peu, avec les dirigeants du secteur public. Les échanges s'effectuaient sur la base du troc, en francs français ou en dollars, selon les termes d'un contrat, mais le plus souvent grâce à l'immense initiative des marchands qui contournaient l'impuissance technocratique des gouvernants.

En 2002, l'Union européenne fournit 65 % des importations maghrébines et reçoit 73,6 % des exportations, alors que le commerce intermaghrébin n'a pas dépassé en dix ans 2,1 % du volume des échanges des pays du Maghreb, à l'exception de l'année où il atteignait 3,5 % (contre 25 % en 1956). Le faible taux actuel est à comparer aussi avec celui d'autres groupements régionaux du Sud (tableau).

Taux de régionalisation des échanges dans quelques
groupements régionaux (1991)

Groupements régionaux	Taux de régionalisation des échanges
ASEAN (Asie)	19,1 %
MIAC (Amérique latine)	16,4 %
CEAC (Afrique de l'Ouest)	10,6 %
UMA (Maghreb)	3,5 %

Source : Banque Mondiale

Section IV : Mobilisation des partenaires

Le Maghreb économique représente pour l'Europe un potentiel d'offre considérable. Il dispose d'une triple rente : géographique, énergétique et commerciale. Les Etats Unis s'intéressent à cette région du point de vue géopolitique sans engagement réel au niveau du développement économique et social.

§ 1 – Union Européenne : cas du Maroc

A : Partenariat pour le développement économique et social⁸

Dans le cadre de la coopération avec l'UE, le Maroc a bénéficié de 4 protocoles financiers de 1091 millions d'Euro entre 1977 et 1996 ; il a bénéficié également d'un programme d'ajustement structurel de 60 millions d'Euro.

L'orientation sectorielle de ces protocoles a privilégié largement le développement rural (46%). Les autres secteurs d'intervention concernés sont :

⁷ Raymond Benhaïm, « Perspectives économiques maghrébines », Les cahiers du CERI N° 8 -1994

⁸ Partenariat Euro-Med ; Maroc. Document de stratégie 2002-2006. Programme indicatif national. 6 décembre 2001.

les infrastructures économiques (17%), le secteur social (15,6%), l'appui au secteur privé (10%), la formation (10%), la société civile (0,4%), et autres (1%).

Depuis la signature de l'accord d'association du 26 février 1996 avec l'UE, la coopération a été renforcée afin d'accompagner le processus de transition économique et de l'instauration d'une zone de libre échange.

Ainsi une trentaine de projets, pour un montant de 630 millions d'Euro, ont été engagés pendant la période 1996-1999 divisés dans les trois secteurs suivants : appui aux réformes économiques (19%), appui à la transition économique (29%) et renforcement de l'équilibre socio-économique (52%).

Pendant l'année 2000, cinq autres projets ont ainsi été engagés : ajustement du secteur financier (52 ME), ajustement du secteur de la santé (50 ME), modernisation des juridictions (27,7 ME), développement rural à Khénifra (9 ME), et déchets urbains à Essaouira (1,9 ME).

L'année 2001 sera caractérisée par l'engagement d'un grand programme d'ajustement du secteur de l'eau pour un montant de 120 ME. Le total de la programmation 2000-2001 est d'un montant de 260,6 ME

Les Etats membres ont concentrés leurs efforts sur les secteurs suivants :

L'Allemagne : les secteurs les plus concernés sont l'adduction d'eau potable et l'assainissement, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, l'agriculture et le développement rural. Dans le secteur de la santé, l'Allemagne s'est engagée à collaborer avec un projet de planification familiale, à appuyer la décentralisation du système de santé et la formation professionnelle.

L'Autriche : a poursuivi sa coopération dans principalement deux régions, le Haut Atlas et le Rif, dans les domaines agricole et environnemental.

La Belgique : concentre la plupart de sa coopération dans le Sud. Les secteurs les plus concernés sont l'adduction d'eau potable et l'assainissement, la formation professionnelle, l'agriculture, la santé, l'équipement et la recherche scientifique.

L'Espagne : la région du Nord est prioritaire pour la coopération espagnole. Les secteurs les plus concernés sont la santé (établissement de santé de base, santé materno-infantile, appui aux hôpitaux par la formation, les infrastructures sociales de base (eau potable, assainissement, électrification rurale, pistes rurales), la formation (la formation primaire et secondaire, formation professionnelle, bourses d'études, coopération entre les universitaires), la réhabilitation urbaine, l'agriculture (utilisation rationnelle d'eau d'irrigation, aménagement des bassins hydrauliques pour l'agriculture, assurances agricoles), le tourisme (formation et équipements) et les micro crédits. Pendant l'année 2000 l'aide non remboursable a représentée un montant d'environ 13,7 ME.

La France : effort sur la modernisation du secteur public (aménagement du territoire, décentralisation, appui dans le secteur de la justice), le développement du secteur privé (fonds de garantie pour la mise à niveau des entreprises marocaines, ligne de crédit PME /PMI, valorisation de la recherche), le développement social (enseignement de base, technique, et universitaire, santé, coopération culturelle, bourses d'études etc.). Les interventions de l'Agence Française de Développement se sont concentrées sur quelques

secteurs clefs : les infrastructures de base (eau potable, assainissement), le développement rural (routes rurales), et la formation professionnelle.

L'Italie : les interventions italiennes sont concentrées dans les régions du nord et du centre dans les secteurs suivants : la création d'emploi par le biais de projets concernant le développement rural, le micro crédit et, plus en général, l'appui à la petite et moyenne entreprise ; l'appui à la réalisation d'infrastructures sociales, en premier lieu les réseaux routiers, hydrauliques et électriques dans les régions les plus défavorisées et dans les zones rurales ; la formation ; l'élargissement des services primaires, surtout la santé et l'éducation de base. Huit programmes nationaux concernant le développement social ont bénéficié, en outre, du mécanisme de conversion de la dette publique du Maroc envers l'Italie. Ce mécanisme de conversion de la dette marocaine présente d'ailleurs des aspects novateurs car il prévoit une conversion en investissements publics pour réaliser des projets de développement inscrits dans le budget de l'Etat marocain.

Les Pays-Bas : Entre les Pays-Bas et le Maroc il n'existe pas de programme bilatéral. Néanmoins le Maroc bénéficie d'autres programmes de développement, à savoir : l'attribution de bourses dans le domaine de la formation professionnelle, l'assistance au management des entreprises, des programmes de coopération entre les établissements scolaires et les municipalités, le cofinancement d'ONG et quelque petits projets financés par l'ambassade.

Le Royaume-Uni : finance des projets dans les domaines de l'environnement (formation), des droits de l'homme, de bonne gouvernance (formation pour les juges), d'alphabétisation.

La coopération suédoise avec le Maroc aspire au but global de renforcer le secteur public avec une coopération technique financée par contrat. Entre les années 1989 et 2000, la Suède a accordé 3,380 ME pour des projets dans les secteurs de l'assainissement liquide, la sécurité routière et la formation des femmes entrepreneurs. La suède offre également des programmes internationaux de formation. La participation du Maroc à ces programmes a impliqué un montant additionnel de 2.5 ME en faveur de ce pays.

B : Priorité : émigration dans le partenariat européen

1 : Contexte et justification de la priorité :

L'émigration des marocains vers l'UE constitue aujourd'hui un problème mutuel. Chaque année des milliers de marocains (et ressortissants d'autres pays africains) risquent leur vie en traversant le détroit de Gibraltar dans des bateaux de fortune pour trouver un emploi, le plus souvent en situation irrégulière. Hormis le risque physique, ils sont l'objet d'exploitations de mafias diverses sur les deux rives de la Méditerranée. Pour sa part, le gouvernement marocain a mis en place une commission interministérielle, présidée par le premier ministre, pour chercher une réponse structurée à cette problématique.

Trois programmes en vue d'aider à pallier à cette situation ont été proposés. D'une part, pour mieux organiser l'émigration légale en combattant en même temps l'illégale, et, d'autre part, pour fixer les populations dans les régions, source principale de cette émigration.

Convention de main-d'œuvre et de sécurité sociale
signées par le Maroc et certains pays européens

Pays européens	Convention de main d'œuvre	Convention de sécurité sociale
R.F.A.	21 mai 1963	25 mars 1981
France	1 ^{er} juin 1963	9 juillet 1965
Belgique	17 février 1964	24 juin 1968
Pays Bas	14 mai 1969	14 février 1972

Source : Direction des Affaires Consulaires et Sociales.
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Maroc.

Intérêt stratégique : les partenaires sont convenus d'approfondir les domaines des migrations et des échanges humains sur la base d'une approche globale et équilibrée. En outre, en ce qui concerne plus concrètement l'UE, le Conseil de Tampere en décembre 1999 avait marqué les lignes à suivre pour la coopération dans le domaine de l'immigration illégale. Ce point est également inséré dans la stratégie pour donner suite et au Plan d'action pour le Maroc adopté lors du Conseil de Tampere et aux résultats des travaux du Groupe de travail des Affaires Sociales et Migration de l'Accord d'association. Enfin, ce secteur s'insère dans la logique établie par la Commission dans sa communication pour une politique communautaire en matière d'émigration.

Le projet devra créer une structure étatique qui se chargera de canaliser l'émigration légale vers l'extérieur du pays en fonction de la demande (systèmes de quotas entre autres).

2 : Description du programme :

Le projet aidera l'administration marocaine à créer une institution étatique via une assistance technique adéquate, la formation des cadres et la fourniture de

l'équipement nécessaire. Le projet réalisera aussi une étude en vue de la préparation d'un programme de travail (formation professionnelle des émigrés...) de cette institution en vue d'un éventuel financement de la Commission (deuxième phase).

3 : Résultats attendus :

- Création d'un Institut ou Entité interlocuteur ;
- un flux légal contrôlé de migrants ;
- création d'une banque des données sur l'émigration légale ;
- un service d'appui aux candidats à l'émigration ;
- le défense des droits des émigrants et une meilleure intégration de ces émigrants dans les sociétés réceptrices ;
- un dialogue structuré sur l'émigration entre les Etats membres et l'administration marocaine.

4 : Indicateurs de performances :

- Diminution de l'émigration illégale ;
- gestion efficace de l'émigration légale.

§ 2 : Y a-t-il une politique américaine au Maghreb ?

Le Maghreb présente une importance relative pour les Etats-Unis sur le plan économique. Sur le plan stratégique, cette région a certes pu représenter au temps de la Guerre Froide une porte ouverte vers le monde arabe et l'Afrique, mais cet intérêt a considérablement perdu de sa valeur et le Maghreb n'est plus aujourd'hui qu'un complément dans le dispositif américain en Méditerranée dont les pôles dominants se trouvent plus à l'Est, en Turquie et au Moyen-

Orient. Une politique américaine spécifique vis-à-vis du Maghreb qui ne représente pas un enjeu en-soi ne se justifie donc pas : il n'y a pas de politique américaine au Maghreb.

Est-ce à dire que les américains sont indifférents au sort de cette zone ? Je ne le pense pas. Pour eux, cette zone appartient certes à la sphère d'influence européenne, notamment de la France en ce qui concerne le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. La conception de leur rôle est celle d'un observateur attentionné avant tout. Dans cette optique, ils ont mené et mènent une politique pragmatique dont le but est la préservation de leurs intérêts économiques, essentiellement énergétiques, en dépit des aléas et différends diplomatiques ; ainsi en a-t-il été avec l'Algérie et la Libye, avec qui les Etats-Unis ont longtemps fait bon ménage sur le plan des affaires, malgré les divergences idéologiques.

Néanmoins, les Américains ont toujours considéré comme essentiel le maintien de la stabilité au Maghreb, qui repose à leurs yeux sur deux piliers. Le premier, politique, se décline en deux volets. Le volet interne, concerne la viabilité de l'organisation du pays : les Etats-Unis, dans chaque Etat maghrébin, plaident pour la démocratisation politique et le respect des Droits de l'Homme, pour lesquels se battent de puissants lobbies en Amérique. Le volet externe consiste à assurer l'équilibre entre les Etats. Ainsi, aussi forts et anciens que puissent être leurs liens avec les Marocains, les Etats-Unis ne se sont pour autant jamais fermement rangés à leurs côtés afin de ménager l'Algérie. Pour l'administration américaine, le Maghreb est un système où tout ce qui a lieu dans un pays a une influence sur l'autre. Leur diplomatie consiste à traiter l'élément perturbateur par une politique bilatérale spécifique, comme dans le cas de la Libye.

Le second pilier est économique. Sur le plan intérieur, l'action des Etats-Unis porte sur l'incitation à la libéralisation économique et l'adaptation des structures de l'Etat à l'économie de marché. Sur le plan extérieur, le partenaire privilégié du Maghreb est l'Union Européenne. Cependant, le secrétaire aux finances adjoint du président Bush, Stuart Eizenstat, a lancé en 2000 une initiative visant à la création d'une zone de libre-échange entre les Etats-Unis et les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), articulée en deux parties : la promotion du commerce et des investissements privés entre l'Afrique du Nord et les Etats-Unis, et la création d'un climat propice au développement économique, à l'entreprise commerciale, aux investissements et aux échanges.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il est permis de conclure que la pression migratoire demeure très forte au Maroc et en Algérie. Toute tentative de modération du phénomène nécessite d'agir sur les causes profondes qui l'engendrent et le maintiennent, sachant bien que la tâche est très complexe et s'inscrit dans la durée.

C'est Alfred Sauvy qui disait : « ou bien les richesses iront là où sont les hommes, ou bien ce seront les hommes qui iront là où sont les richesses ». Posé en ces termes simples mais lucides, le problème interpelle les pays de la rive Nord. Par des mesures réglementaires, ces sociétés de bien être ne peuvent pas maintenir d'une façon permanente loin de leurs frontières des poches de la pauvreté.

Il faut donner une dimension plus concrète à la solidarité internationale et régionale : internationale, parce que la jeunesse maghrébine écrasée par la misère et le chômage regarde de plus en plus vers l'Europe. La solidarité régionale, parce qu'il faut donner un dynamisme soutenu dans le temps et dans l'espace au dialogue et au partenariat euro-méditerranéen, projet dont l'objectif est de faire de cette région un havre de paix et de prospérité partagée.

Annexe 1 : Démographie et découpage administratif en Algérie :

I- Population :

En 2003, l'Algérie comptait 32,8 millions d'habitants, soit 13,8 habitants au Km². Cependant, ce chiffre reflète mal une répartition inégale : on estime 96% de la population vit sur 17% du territoire, essentiellement dans le nord du pays.

La population algérienne a plus que doublé depuis les années 1960, toutefois, son taux de croissance annuel moyen diminue lentement : de 3,2% pour cette même période, il est passé en 2002 à 1,68%, soit l'un des taux de croissance démographique les plus bas d'Afrique. La baisse sensible de la fécondité (2,55 enfants par femme en 2003, contre 7,4 en 1970) est en partie imputable au recul de l'âge du mariage et de l'amélioration du niveau d'instruction des filles. La population de l'Algérie est jeune : en 2002, on estime à 33,5% de la population totale la part des moins de 15 ans, alors que celle des individus âgés de 65 ans et plus est de 4,2%. L'espérance moyenne de vie est de 70,5 années.

La population de l'Algérie se compose en majorité d'arabes (82%) ; elle compte aussi une très forte minorité berbère (17%). Avant l'indépendance plus de 150.000 juifs vivaient en Algérie. Presque tous ont quitté le pays en même temps que les colons européens (environ 1 million de personnes), essentiellement des français. La proportion des étrangers a fortement diminué lors des événements du début des années 1990. La population française, en particulier, est passée de 52.000, en 1986, à 24.500 en 1992 et 8.300 en 1996, elle tend à croître cependant depuis en raison de l'amélioration sensible du climat sécuritaire.

II- Découpage administratif et villes principales :

Sur le plan administratif, l'Algérie comprend 48 wilayas, divisés en 160 sous-préfectures et 1541 communes.

En 1970, les algériens étaient près de 60% à vivre hors des villes. Le rapport s'est depuis inversé, avec un exode rural important qui a joué un rôle essentiel dans le développement de la crise sociale, politique et économique que connaît l'Algérie. Cette désarticulation de la société traditionnelle n'est pas étrangère à la facilité avec laquelle les mouvements islamistes ont pu s'implanter. En 2001, 58% de la population résidait en milieu urbain. La capitale, Alger, premier port maritime du pays, est passé de 1.908.000 habitants en 1990 à 2.761.000 en 2000. Oran, sur la côte ouest, est un pôle commercial portuaire important. A l'est, Constantine est la capitale d'une région productrice de bétail et de blé.

Annexe 2 : Démographie et découpage administratif au Maroc:

I- Population :

En 2003, la population marocaine était estimée à 31,7 millions d'habitants, soit une densité moyenne de 70 habitants au Km² ; mais les marocains sont inégalement répartis sur le territoire : les régions côtières et les plaines du Nord enregistrent les plus fortes densités.

La population connaît un fort taux d'accroissement : en 2003, le taux de natalité a été évalué à 23,26 p. 1000, le taux de mortalité à 5,78 p. 1000, l'indice de fécondité à 2,89 enfants par femme ; l'espérance de vie est 70 années. Selon ces différentes prévisions, le Maroc devrait compter 42 millions d'habitants en 2025. La structure de la pyramide des âges contribue à alimenter le malaise social dans un pays où le chômage est élevé : pour la période 1995-2000, la part des moins de 15 & ns dans la population totale est estimée à 36%, celle des individus âgés de 65 ans et plus, à 4,8%.

Le Maroc est une terre d'émigration : environ 1,8 million de ressortissants vivent à l'étranger, notamment en France (575 000), en Italie (200 000) et en Belgique (120 000).

La population d'origine berbère, a été islamisée par les conquérants arabes à partir du VIII^{ème} siècle. Avec l'essor des villes, certains des autochtones ont abandonné leur mode de vie traditionnel et ont adopté la langue et les coutumes des nouveaux arrivants. Aujourd'hui, les Berbères, ou Imazighen (« hommes libres »), vivent plutôt dans les zones rurales, et depuis la fin des années 1980, revendiquent leur spécificité culturelle ; les populations arabes sont plutôt citadines. Toutefois, le clivage entre les communautés est loin d'être aussi

évident, car de nombreux mariages entre Arabes, Berbères et Noirs africains, depuis un millénaire, ont largement métissé la population et le fait de parler berbère ne s'oppose pas fondamentalement au fait d'appartenir également à la civilisation arabe.

Environ 100 000 Européens (dont 25% de Français) vivent au Maroc, ainsi qu'une minorité juive descendant de l'importante communauté qui a émigré en France ou en Israël dans les années 1960 et 1970.

II- découpage administrative

Le pays est divisé en 16 régions économiques subdivisées en provinces et en préfectures urbaines. Les provinces marocaines sont administrées par des gouverneurs nommés par le Roi et soumis au gouvernement central. Chaque province est divisée en « cercle », eux même subdivisés en « circonscription ».

La répartition de la population entre zones rurales et zones urbaines est relativement équilibrée : en 2001, 56% des marocains étaient citadins. Rabat, la capitale et l'une des plus grandes villes du Maroc, est située sur la côte atlantique (717 000 habitants, estimation 1992).

Casablanca (2,1 millions) est la ville la plus importante du pays avec son premier port ; Marrakech (618 000 habitants) et Fès (573 000 habitants) sont les grands pôles du commerce marocain. Tanger (592 000 habitants) contrôle le détroit de Gibraltar.

Références bibliographiques :

- Christophe BERTOSSI, résumé paru sur Internet « Dilemme de la citoyenneté », Rencontre du CEDEM, 14 avril 2003
- Jean-Claude Santicci, « Chroniques politiques marocaines (1971-1982) Ed. CNRS 1985.
- Encyclopaedia Universalis, DVD-ROM, version 6, 2000, articles « Algérie » et « Maroc »
- Mohamed Mghari, « La migration maghrébine vers l'Europe »
- Mohamed Charef, « La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives » Ed. Sud Contact, Maroc 1999.
- Paul Balta, « Hassan II, du féodal au (presque) libéral », revue Confluences Méditerranée N° 31, Automne 1999.
- Partenariat Euro-Med : Maroc, Document de stratégie 2002-2006 et Programme indicatif national 2002-2004.
- Avis sur « Les défis de l'immigration future » adopté par le Conseil économique et social le 29 octobre 2003
- L. Henry, « les Algériens en France », INED-PUF 1995.
- Raymond Benhaïm, « Perspectives économiques maghrébines », Les cahiers du CERI N° 8 -1994
- Charaf M. « Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb » Observatoire régional des migrations Espaces & Sociétés (Ormes), Agadir, Maroc. Avril 2003

Références Internet

- La fondation Hassan II pour les Marocains Résidants à l'Etranger :
WWW.ambafrance-ma-org.
- Notes de lecture : Une politique communautaire en matière d'immigration, rapport de la commission européenne, novembre 2000, résumé par Philippe Gonzales. [WWW. Hcci.gouv.fr](http://WWW.Hcci.gouv.fr).
- Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain : « Les effets de l'émigration sur les sociétés se départ au Maghreb : nouvelles données nouvelles approches » Mostapha Kharoufi.
WWW.irmcmaghreb.org.
- Séminaire de lancement du programme de l'Institut de recherche sur le Maghreb Contemporain : « Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales : mobilité et réseaux » coordonné par Hassen Boubakri, Tunis 13 et 14 octobre 2000. WWW.irmcmaghreb.org.
- Journée Itinérante Arc Latin. Barcelone, 25 novembre 2003 : « Migration et Développement :cas du Maroc » par Mme Zakia Mrini.
WWW.irmcmaghreb.org.
- Smaïl Goumeziane : « L'euro-maghreb entre deux eaux », Paris, décembre 2002. WWW.algeria-watch.de.